

Un dialogue monologué

Lettres inédites de Rancé à Quesnel

Au R. P. Luc. Ceyssens, l'éditeur érudit et
avisé de tant de documents sur le Jansénisme.

Depuis les pages que Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*¹⁾, a consacrées à l'abbé de Rancé, nous savons que celui-ci entretenait avec les Jansénistes des rapports amicaux, mais qui par la suite se refroidirent à propos de quelques points en litige. Parmi ces derniers figurent avant tout l'opinion de l'abbé de la Trappe sur la signature du Formulaire, émise surtout dans sa célèbre lettre au maréchal de Bellefonds du 30 novembre 1678, et la phrase sur la mort d'Arnauld dans une lettre à Nicaise, qui fut divulguée par l'indiscrétion de ce dernier. Dans la lettre à Bellefonds il déclare avoir signé le Formulaire sans restriction ni réserve, et il exprime sa douleur que les propres enfants de l'Eglise déchirent « le sein et les entrailles de cette Mère ». Si la grande susceptibilité des Jansénistes fut touchée par ces expressions, elle le fut davantage par les paroles incriminées sur la mort d'Arnauld : « Enfin voilà M. Arnauld mort. Après avoir poussé sa carrière le plus loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se soit terminée. Quoiqu'on en dise, voilà bien des questions finies : son érudition et son autorité étaient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jésus-Christ ». Cela suffisait pour faire saisir la plume aux Jansénistes, qui faisaient paraître de multiples Justifications et Mémoires. Aussi trouve-t-on de nombreux documents sur ces paroles de Rancé dans le *Recueil de plusieurs pièces concernant l'origine, la vie et la mort de Monsieur Arnauld*, édité par Quesnel à Liège en 1697, et dans la *Lettre de M. Lenain de Tillemont au R. P. Armand Jean Boutillier de Rancé abbé de la*

¹⁾ 6^e éd. Paris 1900-1901, t. 4, p. 42 sqq.

Trappe et les réponses de cet abbé, publiée à Nancy en 1705, également par les soins de Quesnel. Dossiers précieux dont il faut user pourtant avec prudence²⁾. Pour les détails matériels ils sont en général dignes de foi, mais ils ont le tort de trop schématiser les faits et les relations en fonction de certains désaccords ou même de certains malentendus, en faisant disparaître les nuances qui prêtent à l'histoire la chaleur vitale et qui font percevoir le plus souvent les justes perspectives. Il en est de même des témoignages rendus par Quesnel sur Rancé après le procès que l'archevêque de Malines lui avait intenté. On avait trouvé parmi ses papiers saisis le début d'un mémoire sur l'abbé. Or l'inculpé assure qu'on n'y aurait trouvé rien de blessant pour la mémoire de ce « grand Religieux ». En minimisant le sens de leurs différends il suggère que seulement vers la fin de la vie de Rancé s'était produit un changement d'attitude envers les Jansénistes qui fut inspiré par des motifs de politique religieuse : « Si depuis il n'a pas soutenu aussi fortement ce langage, j'ose dire que c'est qu'il a prêté trop l'oreille à celui de quelques personnes de la Cour, qui lui ont inspiré des vues de politique spiritualisée, sous prétexte de mettre son œuvre à couvert de la calomnie, et de lui procurer une puissante protection. J'avoue que, par cet endroit, cet Abbé ne me paraît pas un Jean dans le désert »³⁾. Interprétation qui me paraît faussée et dictée par le besoin de la cause, Quesnel étant alors trop heureux de pouvoir s'appuyer pour plusieurs points de sa défense sur Rancé, « ce très pieux Abbé de la Trappe » qu'on n'osera « traiter ni de schismatique ni de rebelle au Saint-Siège »⁴⁾.

Un retour aux sources s'impose ici comme il s'est imposé pour tant d'autres aspects de l'histoire du Jansénisme, sur lesquels on a

²⁾ Il faut contrôler ces documents dont les différents textes imprimés et manuscrits varient, et il faut compléter les dossiers à l'aide des recueils de lettres déjà publiées et des pièces qui se trouvent à Troyes, Bibl. munic., ms. 2183; aux archives de l'Archevêché de Malines, dossiers Arnould et Quesnel; à Paris, B. N., Fonds fr., 9363 et 15209; à Amersfoort, P. R. 724, 3068, 3220, 3222.

³⁾ *Motif de droit du R. P. Quesnel...*, s. l., 1704, p. 174-176. Le passage a été cité aussi par C. A. SAINTE-BEUVE, o. c., t. 4, p. 90. Ce début de mémoire trouvé est sans doute une partie de l'écrit « de 24 p. » dont il est question dans sa lettre au pénitencier de Luçon, M. du Puy, du 16 févr. 1701; le commencement en était daté du 9 déc. 1694, mais la fin du 5 janvier 1695, à ce qu'il écrit dans cette lettre (Malines, Dossier Quesnel, 9a [Quesnelliana Varia a]).

⁴⁾ *Anatomie de la sentence de M. l'Archevêque de Malines contre le P. Quesnel...*, s. l., 1705, p. 88.

vu paraître ces derniers temps un grand nombre de documents inédits importants. Les 42 lettres de Rancé à Quesnel s'espaçant sur une douzaine d'années que je présente ici, empruntent leur intérêt à la renommée des deux correspondants dont elles nous aident à mieux comprendre les rapports ⁵⁾. Pour pouvoir les interpréter à leur juste valeur, il ne faut pas oublier qu'elles datent toutes de la période où l'Oratorien jouissait d'une grande renommée de savant et d'homme pieux ⁶⁾.

Son premier contact avec Rancé remonte aux années 1661-1663 pendant lesquelles celui-ci venait souvent à l'Institution de l'Oratoire pour des séjours plus ou moins longs. Dès ce moment-là, il s'établit des liens de confiance et d'amitié entre eux ⁷⁾. La grande exigence de solitude que Rancé s'imposait après sa retraite à la Trappe explique probablement qu'ils n'ont pas échangé de lettres avant la fin de 1669. A ce moment des préoccupations d'ordre religieux et personnel à la fois ont créé l'occasion de commencer une correspondance qui allait raffermir leur amitié. Guillaume Quesnel, frère cadet de Pasquier, qui professait la philosophie au collège des Oratoriens au Mans, décida vers la fin de 1669 de se retirer à la Trappe pour laquelle il partit le 26 décembre. Il craignait que la liberté qui était une des qualités caractéristiques de la vie à l'Oratoire ne lui fût nuisible, et cherchait un état plus saint, mieux proportionné à sa faiblesse. « La vie que je mène, écrivit-il à Pasquier, qui est celle de la plupart de nos frères, me paraît trop lâche et trop molle, trop exposée au monde, trop pleine de lui et de ses pensées ; combien d'ambition, combien de vanité dans toutes nos études, quelle application aux livres et point à Dieu » ⁸⁾. Quesnel, consulté sur

⁵⁾ Amersfoort P. R. 1168. Ce sont toutes des lettres originales, autographes ou de la main d'un secrétaire et pourvues seulement de la signature de Rancé ; adressées « au R. P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire à St. Honoré », ou « Au R. P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire à St. Magloire à Paris », ou sans adresse. J'ai modernisé l'orthographe, assez arbitraire, des manuscrits, en normalisant également la ponctuation.

⁶⁾ Cf. l'introduction de mon *Pasquier Quesnel et les Pays-Bas*, Groningue-Paris, 1960, p. IX-XI.

⁷⁾ C. A. SAINTE-BEUVE, o. c., t. 4, p. 90 ; L. BATTEREL, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, publ. par A. INGOLD et E. BONNARDET, Paris, 1905, t. 1, p. 197-201, t. 4, p. 133. Cf. la lettre de Quesnel à Néercassel du 6 août 1675 (*Pasquier Quesnel et les Pays-Bas*, p. 1, 2).

⁸⁾ Lettre à P. Quesnel, [mi-déc. 1669] (Amersfoort, P. R. 1165 ; autographe). Cf. ib. les lettres suivantes : [vers le 25 déc. 1669], 25 déc. [1669], 28 déc. [1669],

ce projet, s'était méfié de cette velléité d'austérité de son frère et s'y était opposé. Rancé en jugea autrement, à tort puisque l'aventure trappiste de Guillaume se termina dès la fin de septembre 1670 (lettres 7, 8, 9). Quesnel s'est montré à cette occasion un bon directeur d'âmes. Il jouissait d'ailleurs d'une large confiance de ses confrères sous ce rapport. Quand le P. de Sainte Marthe renonça à la conduite de plusieurs personnes de qualité, il en remit une partie à Quesnel, et en 1671 celui-ci a été proposé pour le poste de supérieur du séminaire de Langres (lettre 12)⁹⁾. Plusieurs Oratoriens qui voulaient échanger en cette période leur couvent contre l'abbaye austère — et la fréquence de ces cas est un autre fait qui frappe dans nos lettres (cf. n^{os} 12 (notes), 22, 23, 24, 33, 34, 35, 38) — le consultaient. L'un d'eux, le fr. Bernard, a entretenu quelque temps une correspondance avec lui, lui recommandant le soin spirituel des membres de sa famille, et lui demandant à plusieurs reprises d'acheter et d'envoyer des livres¹⁰⁾. De ce même genre de petits services Quesnel se charge aussi constamment pour Rancé lui-même, se montrant ainsi au moment de sa grande activité scientifique et pastorale¹¹⁾, un homme serviable qui ne dédaignait pas les be-

4 déc. 1671. Pour une notice biographique sur Guill. Quesnel cf. *P. Quesnel et les Pays-Bas*, p. 307, 308.

⁹⁾ Cf. *Das neue Testament unsers Herrn Jesu Christi. Mit erbaulichen Betrachtungen über jedem Vers... von Paschasio Quesnel... Uebertragen von J. A. GRAMMICH, Franckfurth a. Main, M. G. Weidmann, 1718, Historischer Vorrede, § 5. Notons que pendant son séjour forcé à Orléans l'évêque de ce diocèse, P. du Combout Coislin, lui confia la conduite de plusieurs personnes de marque, dont M. Desmahis, ministre protestant qui venait de se convertir au catholicisme. Le 20 août 1676 Le Camus lui offrit même le vicariat général de son diocèse (lettre de Le Camus à Quesnel; Amersfoort, P. R. 1067; autographe; publ. dans *Lettres du cardinal Le Camus...* par le P. INGOLD, Paris, 1892, p. 270-271).*

¹⁰⁾ Lettres du 27 janv. [févr./mars], 30 juillet, 6 août et 26 août 1670 (Amersfoort, P. R. 970; autographes). Il s'agit probablement de Bernard Molac, diacre, du diocèse de Paris, qui fit sa profession le 2 sept. 1670 (Cf. A. J. B. LE BOUTILLIER DE RANCÉ, *Relation de la vie et de la mort de quelques religieux de l'abbaye de la Trappe*, nouv. éd. augm., Paris, Guill. Desprez, s. d., t. 5, p. 276). Il est curieux que parmi les livres que ce religieux écrit avoir laissés dans un coffre à Saint Magloire se trouve *L'Astrée*, qu'il demande à Quesnel d'en retirer pour qu'il ne tombe pas entre les mains de ses sœurs; parmi les ouvrages qu'il le prie de lui acheter figure le Nouveau Testament de Mons.

¹¹⁾ Une note de travail au verso de la lettre du fr. Bernard du 30 juillet 1670, de la main de Quesnel, sur des manuscrits des œuvres de S. Léon dans les bibliothèques d'Angleterre le montre dès cette date occupé de la préparation de son

sognes les plus modestes. Pourtant nous l'entendons se plaindre dans une lettre du 9 février 1668 à un destinataire inconnu d'être surchargé de travail¹²). Ce sont ces occupations trop nombreuses qui l'ont empêché de donner suite au projet de se retirer quelque temps à la Trappe qu'il a dû énoncer à plusieurs reprises dans ses lettres à son ami. Nous aurions aimé connaître exactement son cœur sur ce point. C'est une des raisons pour lesquelles nous regrettons que tous nos efforts pour retrouver cette partie du dialogue entre ces deux âmes-sœurs soient restés vains. Nous devons deviner les pensées de Quesnel à travers les réponses de l'abbé. Réponses dont les termes ne laissent aucun doute sur la nature profonde et sincère des sentiments d'amitié qui les liaient (cf. les lettres 3, 7, 14, 17, 21, 27, 29, 34). Cette amitié se doublait d'ailleurs d'une grande admiration de l'abbé pour l'auteur spirituel et le savant, vu les louanges sans réserve qu'il fait à tous les ouvrages de la plume de l'Oratorien, parmi lesquels son *Abrégé de la Morale* (lettre 15) et son *Saint-Léon* (lettre 27). La mise à l'Index de ce dernier livre ne lui donna pas lieu de révoquer ses sentiments.

L'intérêt que l'abbé porte à Quesnel, il le porte également à toute la Congrégation de l'Oratoire (lettres 17, 18, 29, 37). Néanmoins — et là on voit dès le début en Rancé un tenant de ce qu'un érudit vient de nommer le Tiers-parti dans l'Eglise entre Jansénistes et Zelanti¹³) — dès qu'il est question des difficultés doctrinales et disciplinaires dans l'Oratoire il s'abstient d'y prendre part autrement que par ses prières. La lettre du 27 août 1678 doit être interprétée, ce me semble, comme un refus élégant mais catégorique opposé à une tentative de lui faire jouer un rôle plus actif. Il est sans doute un des nombreux personnages que Quesnel a sollicités en cette période de le soutenir de leur autorité (cf. la lettre 37, note). C'est là une des lettres qu'on aurait grand intérêt à pouvoir lire. Cela vaut à plus forte raison pour celle sur le Formulaire à laquelle Rancé répond le 22 août 1679¹⁴). Si le refus du 27 août

Saint-Léon, alors que dans les années qui vont suivre il publie quelques autres ouvrages. Le 20 avril [1670] Drouin lui écrit de Rome sur les manuscrits italiens. La lettre 21 mentionne d'autre part la mission religieuse et politique de Néercassel en France en 1673, dans laquelle Quesnel l'accompagnait.

¹²) Amersfoort, P. R. 3220; copie.

¹³) Cf. Emile APPOLIS, *Le Tiers-parti catholique au XVIII^e siècle*, Paris, A. et J. Picard, 1960.

¹⁴) Il est remarquable qu'à propos de l'attitude de Rancé Quesnel ne s'exprime

1678 est élégant, le ton de cette réaction-ci est plutôt sec. Il est clair que c'est un sujet dont l'abbé ne veut même pas discuter avec son destinataire. Il est remarquable que cette lettre s'insère entre celle qui accompagne l'envoi de l'acte de participation à la communauté spirituelle de la Trappe que Quesnel avait sollicité et celle où Rancé fait l'éloge du nouvel ouvrage de son ami, *Jésus-Christ pénitent*. Cela me semble exemplaire pour toute cette correspondance. Elle montre un accord parfait entre les deux correspondants tant sur le plan spirituel que sur le plan de la doctrine. Dès qu'il s'agit de l'attitude à prendre envers les autorités ecclésiastiques sur ce dernier plan, leurs voies divergent.

Que nous perdions la trace de ce commerce épistolaire dans la seconde moitié de 1681 s'explique par le fait que les difficultés de Quesnel dans l'Oratoire s'aguisent à ce moment-là et que sa disgrâce se prépare ¹⁵). Ses déplacements qui commencent alors et son emprisonnement en 1703 ont causé la perte d'une partie de sa correspondance. Une phrase de Quesnel dans sa réaction à la saisie du mémoire sur Rancé nous apprend que l'abbé lui « a fait l'honneur de [lui] écrire, même depuis [sa] retraite aux Pays-Bas » ¹⁶). La seule lettre de l'abbé que j'aie pu retrouver est sa réponse de la mi-janvier 1695 à celle, assez virulente, que Quesnel lui avait adressée à propos de ses paroles sur Arnould ¹⁷). Mais il est hors de doute qu'il y en a eu d'autres, puisque le 3 septembre 1687 l'exilé écrit à M^{me} de Montpertuis qu'elle peut envoyer à son frère François les lettres pour l'abbé de la Trappe qui se trouvent dans ses paquets ¹⁸).

pas encore à ce moment-là dans ses lettres sur le ton violent que prennent ses correspondants. Cf. p. e. la lettre de Vuillart à Quesnel du 28 janv. 1679 (Amersfoort, P. R. 908; autographe).

¹⁵) Le 8 sept. [1681] Et. Le Camus avertit Quesnel que le P. Thorentier travaille à le faire sortir de Paris (Amersfoort, P. R. 1126; autographe), et à la fin d'octobre il reçut l'ordre de quitter la capitale et de se retirer à Orléans.

¹⁶) C. A. SAINTE-BEUVE, o. c., t. 4, p. 90-91.

¹⁷) Cf. *Lettre de M. Lenain de Tillemont* etc., pp. 125-128.

¹⁸) Amersfoort, P. R. 391; autographe. Dans les pièces relatives au procès de Quesnel qui sont à l'archevêché de Malines on trouve, au chap. III (*Inventarium documentorum consignandorum*), n° 137, l'indication « Tres epistolae citati [...] et duae aliae ad abbatem de la Trappe, una 4 paginarum et altera extensa ad viginti paginas [...] 2 Jan. 1695 ». Dans une autre pièce du procès, *Catalogus variorum scriptorum ad Quesnellum et alios spectantium* (Bruxelles, Bibl. Royale, ms. 16525, p. 51, 52), on lit au numéro 181: « Ep. Quesnelli ad abbatem de la

Le ton aigre et sarcastique qui perce dans quelques autres lettres de la main de Quesnel où il est question de Rancé est pourtant un indice pour la fin de leurs relations chaudement amicales. Ainsi, le 9 juillet 1692, il se moque de la dispute sur les études monastiques entre Mabillon et Rancé, et de la thèse qu'y défend ce dernier qui lui-même dans ses interminables écrits se montre moins ennemi de la science qu'il ne le dit ¹⁹). Et dans une lettre à Du Vaucel du 17 juin 1695, il raille le saint du désert d'avoir fait frapper une médaille en son propre honneur ²⁰).

Quesnel est sans doute sincère s'il assure ne pas avoir cessé d'estimer le grand Religieux. Mais les termes de « porc-épi qu'on ne peut toucher sans avoir les mains percées » qu'il lui applique ²¹), et l'opinion de l'abbé, que « le Père Quesnel est extrêmement délicat, [et] voudrait que tout le monde pensât comme lui et allât aussi loin » ²²), caractérisent éloquemment la nouvelle atmosphère morale de leurs relations.

Ainsi les lettres qui nous sont restées, comme les traces que nous avons pu retrouver de celles dont nous ne disposons plus (ou pas encore), confirment que, pour les faits, la documentation des recueils de défense composés par les Jansénistes est exacte. Mais pour l'interprétation de ces documents, elles nous fournissent maint indice qu'il nous faut plutôt nous ranger du côté de Rancé. Celui-ci me semble notamment toucher juste dans une réponse étendue mais supprimée à la lettre de Quesnel du début de 1695, où il résume la nature des relations qu'il a toujours entretenues avec les Jansénistes ²³). Mais un tel travail d'exégèse dépasse le cadre de cette

Trappe, in qua splendido mentitum esse convincitur; item alia ejusdem ad eundem abbatem ». Les documents eux-mêmes ont malheureusement disparu. Mais ces lignes prouvent que les juges disposaient d'autres lettres de Quesnel à Rancé que celle du début de janvier 1695.

¹⁹) Lettre au P. Du Breuil, 9 juillet 1692 (B. N., Fonds fr. 19347; Amersfoort, P. R. 3220; copie; Publ., avec plusieurs omissions, par M^{me} A. LE ROY, *Un Janséniste en exil*, Paris, 1900, t. 1, p. 211-214, et partiellement par Sainte-Beuve, o. c., t. 4, p. 70-71).

²⁰) Amersfoort, O. B. C. 633; autographe; M^{me} LE ROY, o. c., t. 1, p. 354, en a publié le passage en question.

²¹) Lettre à Ruffin du 22 févr. 1695 (B. N., Fonds fr. 15796, fol. 476).

²²) Rancé à Nicaise, 12 nov. 1696. Dans *Lettres de Armand Jean Le Bouthillier de Rancé...* publ. par GONOD, Paris, Amyot, 1846, p. 265.

²³) Troyes, Bibl. Munic., ms. 2183.

publication qui vise seulement à en créer les conditions les plus sûres.

1. A la Trappe, le 30 décembre 1669.

Mon Révérend Père.

J'ai donné au Père Quesnel, votre frère, la lettre que vous lui écrivez ²⁴⁾. Je lui ai dit tout ce que vous me mandez sur le sujet de sa retraite. Je n'ai point manqué à lui représenter les inconvénients qui se trouvent toujours dans les changements de conditions, lorsqu'ils ne se font pas par le mouvement de l'esprit de Notre Seigneur. Cependant quoique je lui aie pu dire, il m'a témoigné que sa résolution étant prise devant Dieu avec toute la maturité nécessaire, il y persisterait jusqu'à la fin. Vous ne voudriez pas que nous le chassions avec violence. De lui dire que sa conduite l'oblige de s'en retourner dans la maison qu'il a quittée, n'en étant pas assuré comme vous, je n'ai garde de le faire, et de me charger au jugement de Dieu des suites du conseil que je lui aurais donné. Ainsi, mon R. Père, quelque forte que soit l'inclination que j'ai de faire ce que désirent de moi les personnes du monde que je respecte davantage, je ne le puis ; et ma conscience ne me permet pas d'exclure le Père Quesnel, votre frère, et de lui refuser l'habit de la religion au cas qu'il persévère dans ses sentiments. Je vous conjure de ne m'en aimer pas moins, de prier N. S. pour moi, et de me croire avec une entière sincérité, votre très humble et très obéissant serviteur.

²⁴⁾ Guillaume Quesnel. Cf. p. 267. L'avant-veille celui-ci avait écrit à Pasquier :

« Je suis arrivé ici le 28 et je vous écris en même temps par ordre du Révérend Père Abbé, pour vous dire qu'étant grand ami des pères de l'Oratoire, il eût eu de la peine à me recevoir, mais qu'ayant reconnu que ma vocation est bonne et que c'est assurément un coup de Dieu sur moi qui m'en suis toujours rendu indigne, il m'a reçu, appréhendant de s'opposer à la volonté de Dieu, s'il ne me recevait pas. Adieu mon frère, n'attendez plus de mes nouvelles et ne songez plus au plus misérable de tous les pécheurs, si ce n'est en offrant le s. sacrifice de la Messe ».

Il s'y trouve joint un petit billet, également de la main de Guillaume, qui contient le formulaire suivant : « Je condamne les cinq propositions dans le sens hérétique que le pape et les évêques ont entendu condamner dans Jansénius. Je promets toute la soumission et obéissance tant sur le fait que sur le droit que l'Eglise peut demander à ses enfants, ou que l'Eglise a accoutumé de demander à ses enfants » (Amersfoort, P. R., 1165 ; autographe).

2. A la Trappe, le 15 janvier 1670.

Mon Révérend Père.

J'ai toute la déférence possible pour vos sentiments. Mais vous voulez bien que je vous dise, que ce ne sera ni dans votre première lettre, ni dans votre dernière que je les chercherai mais dans celle que vous me mandez qui les contient, et qui me les a exprimés d'une manière si chrétienne, si pure et si édifiante.

Le Père Quesnel votre frère, est dans la main de Dieu. Je suis plus persuadé que jamais qu'il nous est venu trouver par la conduite de son esprit, et toute notre application est d'en étudier les mouvements pour les suivre autant qu'il nous en donnera les forces et le pouvoir. Je vous conjure de croire que nous essayerons de ne rien faire à son égard, qui ne soit dans l'ordre de la divine Providence. Je vous demande pour cela le secours de vos prières et la grâce de me croire avec une très sincère affection, votre très humble et très obéissant serviteur.

3. A la Trappe, le 24 février 1670.

Mon Révérend Père.

J'ai bien de la joie de vous voir dans les sentiments que je vous ai désirés sur le sujet du Père Guillaume, votre frère ; et je m'assure que vous verrez plus clairement dans la suite qu'il ne s'est point mécompté, et qu'il a suivi les mouvements du véritable esprit, auquel seul il appartient de faire nos vocations et nos destinées.

Ce nous sera une bénédiction mon Révérend Père, si vous nous venez voir, comme vous nous le faites espérer. Nous aurons la consolation de vous en dire davantage dans ce temps-là, et de vous assurer plus particulièrement, que l'on ne peut être avec plus d'estime et de sincérité que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Le P. Guillaume a pris l'habit, il y a déjà quelque temps, et se conduit avec beaucoup d'édification. Il vous enverra la procuration que vous lui demandez au premier ordinaire ²⁵).

²⁵) Il s'agit sans doute d'une procuration pour pouvoir toucher les rentes de

4.

5 août 1670.

Mon Révérend Père.

Je ne saurais assez vous dire la confusion que j'ai de toutes les peines que nous vous avons déjà données ; nous n'avons pas encore reçu tout ce que vous nous avez envoyé, le messenger ne faisant qu'arriver ; vous aviez mieux jugé de notre intention pour les caractères que le P. Sallard, néanmoins je pense que nous viendrons à bout d'en faire ; en tout cas, si nous n'en pouvions pas venir à notre honneur, nous vous le manderons, puisque vous nous permettez de vous en importuner ; vous nous avez obligé de nous envoyer une demie rame de papier ; ce n'est pas qu'ayant appris depuis peu que le vélin se préparait en basse Normandie et que l'on y en pouvait avoir à bon marché, nous verrons si nous nous en accommoderons ²⁶).

J'entre dans votre sentiment sur le sujet du P. Guillaume. Ce qui me paraît de plus fâcheux, c'est qu'en quelque lieu qu'il soit, à moins qu'il use de sa liberté comme il lui plaira et qu'il converse avec le monde [sic !] ; il faut qu'il pense à ce qu'il doit faire et que l'on y pense pour lui, afin que, s'il y a moyen, qu'[sic !] il ne fasse rien, qu'en suivant l'ordre et la volonté de Dieu ; je vous avouerai pourtant que je commence à croire que l'état dans lequel il est, ne lui convient point ; il est pourtant à propos de ne rien presser, et de regarder encore un peu les choses avant que de prendre une détermination entière. Il a eu depuis quelques jours quelques accès de fièvre ; je crois que ce ne sera rien de considérable et qu'il en sera bientôt quitte ; nous en aurons pour le corps comme pour l'âme tout le soin qui nous sera possible ; je m'y sens obligé par trop de raisons pour y manquer. Je vous demande l'honneur de votre amitié et le secours de vos prières. Je suis plus

l'hôtel de ville que les frères François, Guillaume et Pasquier avaient en commun. De ces rentes qui montaient à 300 livres par an, il est fait mention à plusieurs reprises dans la correspondance de Quesnel. (Le dossier de Guillaume Quesnel à Montsoul, Bonnardet recueil n° 113, contient une quittance signée par François.)

²⁶) Il s'agit de caractères et de papier pour un livre de chant qu'on composait à l'abbaye. Cf. les lettres 5, 6, 10, 12, ad 12, 14, 15, 17. Notons que pendant son séjour à l'Institution, de nov. 1657 au 30 nov. 1666, Quesnel avait enseigné la cérémonie, non pas le plain-chant. Il y était aussi chargé de la bibliothèque et, de janv. à août 1665, de la direction de ses confrères. Cf. L. BATTEREL, o. c., t. 4, p. 424 sqq. ; archives Montsoul, Bonnardet, chemise Quesnel.

que je ne peux vous l'exprimer votre très humble et très obéissant serviteur.

5.

17 août 1670.

Mon Révérend Père.

Vous voulez bien que je vous conjure de rendre au R. Père Abbé de Septfonds les offices que vous pourrez auprès du P. Salard, de la connaissance duquel il a besoin pour des caractères pareils à ceux que vous avez eu la bonté de m'envoyer ²⁷).

Je vous demande pardon de la liberté que je prends, et je ne le fais que dans l'assurance que j'ai que vous ne vous en sentirez point importuné. Je n'ai pu refuser cela au R. Abbé de Septfonds qui est mon ami intime et qui l'a désiré de moi. Je suis avec toute sorte d'estime et de vérité votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

D. Guillaume se porte mieux. Mandez-moi, je vous en conjure si le fr. Meyzery [?] a payé ce qu'il a fallu pour les caractères et le papier.

6.

17 septembre 1670.

Ce billet, mon Révérend Père, n'est que pour vous assurer que nous avons reçu tout ce que vous nous avez fait la grâce de nous envoyer, et vous conjurer de nous mander si on a satisfait à tout. J'ai reçu les signes et l'avis sur le sujet de la messe des morts ²⁸). Ce m'est un paradoxe de dire que la règle de S. Benoît n'oblige pas à l'abstinence. J'admire les grands hommes et leurs pensées, mais je vous avoue que j'ai peine à les regarder toujours comme infaillibles. D. Guillaume se porte mieux et se rétablit. Nous aurons tout le soin de lui que nous devons et que vous pouvez souhaiter. Ayez la bonté de nous aimer et de prier N. S. pour nous. Je suis en lui votre très humble et très obéissant serviteur.

²⁷) Cf. la lettre 4. Il s'agit de Dom Eustache de Beaufort, abbé de Sept-Fonts dès 1654. Après la conversion de sa vie mondaine, en 1663, il entreprit une réforme de son abbaye dans le sens de celle de la Trappe par Rancé. Cf. C. A. SAINTE-BEUVE, o. c., t. 4, p. 526-528.

²⁸) Cf. la lettre 4.

P. S.

D. Guillaume vous fera réponse au premier jour ²⁹).

7. [Fin septembre - début octobre 1670].

Mon Révérend Père.

Je ne vous mande rien davantage sur le sujet du P. Guillaume. Limoges lui convient extrêmement et ceux que vous nous mandez qu'il y trouvera, lui seront d'un grand secours. Je vous prie de croire que je ne prends pas moins d'intérêt dans ce qui le touche et particulièrement aux affaires de son salut que s'il était à la Trappe pour toute sa vie. Ce nous sera une sensible consolation de vous voir lorsque la Providence vous en donnera la liberté ; priez N. S. J. C. pour nous, je vous en conjure, et me croyez en lui plus que je ne peux vous le dire.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

La proposition que vous m'avez faite de payer le service du P. Guillaume nous a scandalisé. Ne pensez jamais à cela, je vous en conjure. Je vous envoie une adresse pour lui faire tenir ce que vous voudrez pour son voyage.

8.

19 octobre 1670.

Mon Révérend Père.

Enfin le P. Guillaume vous va trouver. J'ai bien du regret de ce que Dieu ne nous l'a pas donné pour toujours. J'aurais eu une consolation tout à fait grande de le pouvoir conserver et pour l'amour de lui et pour l'amour de vous. Je me serais estimé heureux de vous rendre quelques services en sa personne, ne pouvant trouver d'autres occasions de vous témoigner l'estime que j'ai pour vous ; je m'assure que vous et lui ne nous en aimerez pas moins ; je vous demande la continuation de votre amitié et le secours de vos prières. Je suis en N. S. J. C. plus que je ne peux vous l'exprimer.

9.

22 novembre 1670.

J'ai bien de la joie, mon Révérend Père, d'apprendre des nouvelles de notre bon Père, pour lequel je conserve la même affection

²⁹) Je n'ai pas pu retrouver cette lettre.

que si la divine Providence nous l'avait laissé pour toujours ; ce que vous réglerez pour sa conduite et la disposition de ses emplois, sera toujours pour son bien, parce que vous regardez Dieu et que vous êtes plus dégagé que les autres hommes des intérêts communs sur lesquels on a accoutumé de disposer toutes choses ; je prie N. S. qu'il donne bénédiction à l'occupation dans laquelle il va entrer ; elle est assurément très sanctifiante ; c'est à lui à se veiller et à se conduire selon les connaissances qu'il a de lui même ; je vous demande la continuation de votre amitié et le secours de vos prières. Vous m'avez promis l'un et l'autre. Je suis, mon Révérend et très cher Père de toute l'étendue de mon cœur, votre très humble et très obéissant serviteur.

10.

17 janvier 1671.

Mon Révérend Père.

Je n'ai reçu la lettre du P. Guillaume que depuis celle que je m'étais donné l'honneur de vous écrire. Il me mande qu'il est très content. J'en loue N. S. et je n'ai garde de manquer de le prier de lui continuer ses miséricordes, puisqu'il nous est aussi cher qu'il nous l'a jamais été. J'ai su la distribution des E[vêchés], quelque peu de nouvelles que j'apprenne, et j'ai eu tous [?] vos mêmes sentiments sur ce sujet ³⁰). Il faut prier Dieu qu'il ait pitié du monde et que sa compassion excède nos misères. Je vous rends mille grâces de la bonté que vous avez de vouloir bien entendre parler de nos petites affaires ; nous vous envoie les impressions de nos lettres pour les faire tenir [?] au P. Sallard. Je ne saurais vous dire combien je ressens toutes les amitiés que vous avez pour nous, mais je suis autant que je dois votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Nous n'avons pu vous envoyer les impressions des caractères pour cette [sic !] ordinaire ; ce sera pour un autre.

³⁰) Michel Amelot, nommé à Lavaur 5 I 1671 ; Hugues de Bar transféré d'Acqs à Lectourne 5 I 1671 ; Et. Le Camus nommé à Grenoble 6 I 1671 ; Pierre L. Caset transféré de Lectoure à Vannes 5 I 1671 ; Gilb. de Choiseul transféré de Cominges à Tournay 5 I 1671 ; Roger Cosmas, nommé à Lombez 5 I 1671 ; Jean de Guillard nommé à Apt 1 I 1671 ; François de Harlay de Champvallon nommé à Paris 4 I 1671 ; Louis de Rechigne nommé à Cominges 5 I 1671 ; Jean Jacques Séguier de la Verrière transféré de Lombez à Nîmes 5 I 1671 ; Séb. de Quemadeuc transféré de Lavaur à Saint-Malo 5 I 1671.

11. 2 mars 1671.

Mon Révérend Père.

Nous vous sommes trop obligés de toutes vos bontés. Je ne vous dis rien en particulier sur le sujet de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai chargé le P. Prieur de répondre, mais en général des gens très éclairés ne nous ont pas conseillé d'aller plus loin que notre règle ³¹).

Je vous demande la continuation de votre amitié, et la grâce de me croire avec une extrême sincérité, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

12. 6 octobre 1671.

Mon Révérend Père.

Je ne vous dirai rien davantage sur le sujet pour lequel le P. Prieur vous a écrit ³²). Je vois bien que cela vous importune. Je me contenterai de vous assurer que nous avons toute la reconnaissance que nous devons de l'amitié que M. votre frère a pour nous, et qu'il ne se fera point de prières ni de sacrifices à l'autel auquel le tableau de S. Bernard est exposé, qu'il n'y ait part ³³).

³¹) Le prieur est Urbain Le Pannetier. Natif d'Ernée, au diocèse d'Orléans. Il se fit religieux profès de l'abbaye de Perseigne. Devenu prieur, il demanda sa destitution et obtint la permission d'entrer à la Trappe. Nommé prieur en 1671. Mourut le 2 mars 1676. Cf. A. J. B. LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, *Relation*, t. 1, p. 82 sqq. Rancé le fait entrer en contact avec Quesnel pour régler les détails d'une donation de 1200 livres que celui-ci avait obtenue pour la Trappe d'une personne de qualité, afin qu'on pût y réaliser certains accommodements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre des religieux. Cf. les lettres de Le Pannetier à Quesnel, 2 mars, 12 mars, 2 avril, 6 avril, 20 sept. 1671 (Amersfoort, P. R. 1078; autographes). Dans la lettre du 12 mars il refuse d'accepter encore davantage d'argent, puisque les 1200 livres ont suffi à payer les reconstructions.

³²) Cf. la lettre 4, et la lettre du P. Prieur, reproduite ci-dessous.

³³) Il s'agit d'un tableau que François Quesnel avait offert à la Trappe. François était le plus jeune de tous les frères Quesnel. En 1668 il voulait aller en missionnaire en Cochinchine (Cf. sa lettre du 10 sept. 1668 à Pasquier Quesnel, et la réponse de celui-ci du 20 [sept.] 1668; Amersfoort P. R. 1164; M^{me} LE ROY, o. c., t. 1, p. 1-5, a publié cette dernière, avec beaucoup d'omissions, et avec la fausse date du 20 août qui se trouve aussi sur la copie du fonds d'Amersfoort). Il se retira à St. Magloire en 1670. C'est lui qui a déposé en 1717 l'acte d'appel du 15 juillet de son frère à l'Officialité de Paris. Peintre médiocre, qui a peint e. a. le portrait de Pascal gravé par Gérard Edelinck. Il était surtout un grand collectionneur (Cf. La généalogie de Quesnel (Amersfoort P. R. 3322*); et

Je vous avoue, mon R. Père, qu'il est tout à fait tel que je le souhaitais. Je l'en ai déjà remercié mais je vous supplie de le faire encore pour moi. Je ne vous fais nul compliment, car je m'assure que vous n'en attendez point de moi. Je vous conjure seulement de croire que je réponds à toutes les bontés que vous nous témoignez par tous le ressentiment possible, et que je suis en N. S. J. C. avec toute sorte de vérité et d'estime, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Le P. Denis ³⁴⁾ continue avec toute la ferveur possible. Sa santé est très bonne et il aime la solitude et il a d'abord pris l'esprit de la maison ; Dieu cependant est le maître de la persévérance.

Ad 12

[Pour mieux éclaircir ce billet nous reproduisons ici la lettre d'Urbain le Pannetier à Quesnel du 20 septembre 1671, qui complète celles de Rancé pour d'autres sujets encore.]

« Je crois que vous avez maintenant reçu le livre que nous avons pris la liberté de vous envoyer pour le faire relier. Il sera bon s'il vous plaît d'y faire mettre des bossettes sur la couverture autant qu'il en sera nécessaire pour sa conservation, et d'y faire écrire au lieu que vous jugerez le plus convenable, c'est-à-dire sur la couverture ou sur le dos, *Lib. B^{iae} Mar. Domus Dei De Trappa*. Il n'est pas besoin de vous prier de faire observer les règles de la pauvreté et de la simplicité et d'éviter toute superfluité. Vous savez assez les sentiments de notre Révérend Père Abbé sur cette

B. DORIVAL, *Recherches sur l'iconographie de Pascal*. 2. *Le portrait de François II Quesnel*, dans *La revue des arts*, année 6, n° 4 (déc. 1956), pp. 231-238. On trouve en outre des détails sur la collection de François Quesnel dans *Œuvres complètes de Christiaan Huyghens*, publ. par la Société Hollandaise des sciences, t. 8 (La Haye, 1899), pp. 241, 242 294, 295, et t. 22 (ib., 1950), p. 119. A ce dernier endroit l'éditeur croit à tort qu'il s'agit du libraire Joseph Quesnel.)

³⁴⁾ Charles Denys. Entré à l'Oratoire, à l'Institution de Paris, le 13 janv. 1669. Il était alors diacre et âgé de 24 ans. Se retira à la Trappe vers le mois de juin 1671, où il fit sa profession le 11 juin 1672 et mourut saintement le 14 juillet 1675. (Cf. BATTEREL, o. c., III, pp. 353-357 ; RANCÉ, *Relation*, t. 1, pp. 32-77 ; Amersfoort P. R. 1170 contient une lettre de lui à Quesnel, du 8 avril 1671.)

matière. Nous souhaitons néanmoins que le livre soit relié proprement. Pour cet effet c'est assez que celui à qui vous le donnerez sache son métier. Nous espérons recevoir aujourd'hui le tableau de N. P. St. Bernard pourvu que le messenger ne l'ait point laissé à Paris, d'autant que quelques personnes qui sont venues dans la charrette m'ont dit qu'ils ne l'y avaient point vu et qu'elle était extra-ordinairement chargée ce voyage. Dès que nous l'aurons recue, notre Révérend Père Abbé écrira à Monsieur votre frère pour lui marquer la reconnaissance de la peine qu'il a prise, et que nous n'eussions osé espérer s'il n'avait eu la bonté de s'offrir lui-même pour cet ouvrage.

Le Père Denis nous a donné des marques si évidentes de sa vocation depuis quatre mois qu'il est ici, que nous ne pouvons douter qu'elle ne soit toute de Dieu. Sa santé a toujours été fort bonne. Il trouve sa joie en tous nos exercices les plus pénibles, et il ne trouve difficulté à rien. Enfin il est plein de piété et de ferveur. Aussi nous le regardons comme un des bons sujets que nous ayons.

Le Père Arsène Cordon prit l'habit la veille de St. Bernard. Il répond parfaitement à ce qu'on peut attendre de sa sagesse et de sa maturité ³⁵). Nous aurions bien de la consolation, Mon Révérend Père, si vos occupations vous avaient permis de nous venir voir. Notre Révérend Père Abbé m'a dit qu'il avait de la douleur de ce que vous ne pouviez exécuter cette année le projet que vous en aviez fait. Il se recommande à vos prières. Je ne puis assez vous exprimer l'affection et reconnaissance que je conserverai toute ma vie en qualité, Mon Révérend Père, de votre très humble et obéissant serviteur ».

13.

10 octobre 1671.

Vous savez trop, mon Révérend Père, combien je vous honore pour que j'aie besoin de vous dire la part que j'ai prise dans ce qui vous est arrivé ; je suis assuré que vous êtes tellement dans

³⁵) Claude Cordon. Docteur de Sorbonne. Après avoir professé la philosophie à Paris et travaillé dans la paroisse de Saint-Merry, il s'était retiré à la Trappe où il prit le nom de Dom Arsène. Il fit sa profession le 19 août 1672. Il devint maître des novices. Il mourut le 20 févr. 1683 après une vie exemplaire d'obéissance et d'humilité. C'est à son sujet qu'éclata le différend entre Rancé et l'abbé Le Roy sur les humiliations infligées pour des fautes présumées par quelque apparence. Cf. la lettre 21 ; RANCÉ, *Relation*, I, pp. 157-179 ; J. B. BOSSUET, *Correspondance*, publ. par Ch. URBAIN et E. LEVESQUE, Paris, 1909-1925, t. 2, p. 37.

la main de Dieu, que vous recevez toutes les dispositions de sa Providence dans une résignation parfaite ; et à la vérité les voies les plus traversées sont toujours les meilleures et les plus avantageuses ³⁶). Vous apprendrez des nouvelles de la personne de laquelle vous m'avez écrit par elle même, et les choses se sont tournées de manière qu'il n'y a pas eu lieu de lui rendre les secours et les services auxquels on aurait pu s'attendre dans une telle rencontre. Je n'ajouterai rien à ce billet, mon Révérend Père, sinon qu'en quelque état et quelque'endroit que vous puissiez être, je serai toujours avec une estime et une sincérité toute entière votre très humble et très obéissant serviteur.

14.

A la Trappe, 3 novembre 1671.

Je commence par vous conjurer, Mon Révérend Père, de m'écrire, quand vous m'en ferez l'honneur, sans façon et sans cérémonie, cela ne convenant guères à la charité que Dieu a mise entre vous et moi. Je vous envoie la réponse pour le Père Martin, que je vous supplie de lui faire tenir ³⁷). Nous vous avons bien de l'obligation du soin que vous avez eu de notre livre de chant ; nous l'attendons et nous n'avons point voulu en commencer d'autre, que nous n'ayons vu auparavant de quelle manière il a réussi ³⁸). Le bon Père Denis réparera la faute qu'il a faite, et écrira au premier jour une seconde lettre qui exprimera mieux les dispositions de son cœur pour monsieur son père ³⁹). Il m'a dit fort plaisamment, quand je lui ai demandé pourquoi il avait écrit si sèchement, que c'est qu'il n'avait rien voulu dire d'inutile. Il n'y a rien de meilleur dans la vérité, et nous avons tout sujet d'être content de lui. Souvenez-vous de nous devant N. S. J. C. Je vous

³⁶) Il s'agit d'un refus de la part des supérieurs de Quesnel de le nommer supérieur du séminaire de Langres, poste pour lequel le P. C. Denys l'avait proposé au R. P. Général. Cf. la lettre de P. C. Denys à Quesnel, du 8 avril 1671, où nous lisons encore : « La maison a assurément besoin d'une personne aussi ferme et éclairée que vous, et si nous avions le bonheur de vous y posséder, le séminaire deviendrait en peu de temps un des plus saints et des plus célèbres de l'Eglise » (Amersfoort P. R. 1170).

³⁷) C'est probablement le P. Michel Martin, fort lié avec Quesnel (Cf. L. BATTEREL, o. c., IV, pp. 494-497). A moins qu'il ne s'agisse du P. André Martin, qui venait de publier sa *Philosophia Christiana* (Ib., III, pp. 518-529).

³⁸) Cf. la lettre 4 et ad 12.

³⁹) Cf. la lettre 12, note 34, et ad 12.

en supplie et croyez-moi en lui de toute l'étendue de mon cœur, votre très humble et très obéissant serviteur.

15.

25 n[ov]. 1671.

Nous n'avons pas encore reçu, mon Révérend Père, notre livre, mais puisqu'il ne vous désagréé pas, ni au P. Salard, il faut que nous n'ayons pas si mal réussi que nous pensions ; nous allons en commencer un autre que nous ferons avec plus d'exactitude. Vous avez eu bien de la bonté d'en prendre soin comme vous avez fait, et nous vous en sommes infiniment redevables ⁴⁰). Il est vrai que nous avons vu quelque chose de l'ouvrage dont vous nous parlez. Je n'ai jamais rien vu de plus utile, ni de plus chrétien, ni qui donne une intelligence de l'écriture plus sanctifiante ; j'attends avec impatience qu'il soit public ; il est digne de vous, mon Révérend Père, et je ne doute point que N. S. ne lui donne une bénédiction particulière, puisque vous n'avez été que son organe et l'interprète de ses vérités ⁴¹). L'aventure du Père de Montchy m'a paru si surprenante que je ne la peux croire ⁴²). Mandez-moi, je vous en prie, ce qui en est et ce que vous en savez. Priez Dieu pour nous, mon R. Père. Je suis en N. S. J. C. votre très humble et très obéissant serviteur.

16.

9 décembre 1671.

Nous avons reçu, mon Révérend Père, tout ce que vous nous

⁴⁰) Cf. la lettre 4.

⁴¹) Il est question de l'*Abrégé de la morale de l'Evangile* de QUESNEL, paru pour la première fois chez Pralard à Paris en 1672. Rancé doit avoir vu une copie du manuscrit. (Le mandement de F. Vialart, recommandant l'ouvrage, est du 9 nov. 1671. Cf. sur ce mandement les lettres importantes de F. Vialart des 4 mars, 6 nov., 10 nov., 27 nov., 4 déc. 1671, 8 janv., [après le 8 janv.], 12 janv. 1672, dont les originaux se trouvent à Amersfoort P. R. 1184.) C'est une édition remaniée et amplifiée de *Les paroles de la Parole incarnée Jésus-Christ Notre Seigneur, tirées du Nouveau Testament*, Paris, Savreux, 1668 (2^e éd., corr. et augm., ib., 1669). Cet opuscule composé par le P. Jourdain et traduit par L. H. de Loménie de Brienne, fut édité par Quesnel. Cf. son *Explication apolo-gétique des sentiments du P. Quesnel dans ses Réflexions sur le Nouveau Testament...*, s. l., 1712.

⁴²) Pierre de Monchy. C'est lui qui eut une grande part aux conversions de Rancé et de Le Camus. En travaillant au diocèse de Grenoble aux projets de réforme de ce dernier, il rencontra bien des hostilités. Un jour même quelqu'un s'approcha de lui pendant qu'il priait dans son église, et lui donna un soufflet en le traitant d'hérétique. Cf. L. BATTEREL, o. c., t. 3, p. 203 ; cf. aussi la lettre 16.

avez envoyé, dont nous vous rendons mille grâces. Nous ne manquerons pas de profiter des avis du P. Salard. Les premiers coups d'essai ont toujours des fautes considérables.

Le Père de Montchy est heureux ⁴³⁾. Il ne peut arriver rien de meilleur à un prêtre qui est autant à Dieu que lui, que d'être bien battu. Si ce n'était pas un sot qui eût fait cette action-là, elle serait encore plus humiliante et par conséquent plus avantageuse pour la sanctification de celui qui l'a soufferte.

Pour le bon M. Odouair [?] il fut ici seulement six semaines. Il s'en alla dans le diocèse de Rouen, où il eut un démêlé avec M. Mallet, grand vicaire. Il se retira de là dans celui de Beauvais. Depuis ce temps-là je n'en ai eu nulle nouvelle et ne puis vous en rien dire ⁴⁴⁾. Je vous rends mille grâces de toutes vos bontés. Je vous demande le secours de vos prières et je suis de toutes les forces de mon cœur en N. S. J. C. votre très humble et très obéissant serviteur.

17.

7 août 1672.

J'ai un déplaisir sensible, mon Révérend Père, de la mort du Révérend Père Général ⁴⁵⁾. Je l'ai honoré et respecté toute ma vie. Toute la sienne a été très sainte, cependant ce que vous me mandez du redoublement de son exactitude sur la fin de ses jours est une marque que Dieu le préparait à ce passage si terrible. Il est bien heureux de ce que les pensées qu'il a eues autrefois pour moi n'ont pas été effectives. Il se serait trouvé chargé d'un grand compte au jugement de Dieu. Nous ne manquerons point de le prier pour lui avec d'autant plus de soin et d'application que nous savons que les supérieurs majeurs sont incomparablement plus chargés que ceux à qui Dieu n'a donné que des emplois ordinaires. Pour vous, mon Révérend Père, afin de revenir à ce qui vous regarde, je vous supplie de croire que tout ce qui nous viendra jamais trouver de votre part portera sa recommandation avec soi. Je n'ai pas besoin de vous dire beaucoup de thèses pour vous le persuader, ne doutant point que vous ne le soyez de la considération

⁴³⁾ Cf. la lettre 15.

⁴⁴⁾ Dans sa lettre du 4 déc. 1671 F. Vialart, l'évêque de Châlons, lui dit également qu'il ne peut pas le renseigner sur M. Odoair [ou Odoart], prêtre.

⁴⁵⁾ Jean François Senault. Supérieur Général de l'Oratoire de 1663 à 1672. Mort le 3 août 1672. Cf. L. BATTEREL, o. c., t. 3, p. 1-49.

très particulière que j'ai pour vous et de la sincérité avec laquelle je suis en N. S. J. C. Votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Je prie Dieu qu'il donne bénédiction à l'élection que vous ferez d'un nouveau général. Nous avons quitté notre Ecriture. Nos livres nous ont paru plus dignes de la magnificence d'une cathédrale que convenables à la pauvreté de notre maison. Nous avons trop de marques de la bonté que vous avez pour nous faire aucune difficulté de nous adresser à vous dans les rencontres ⁴⁶⁾.

18.

9 octobre 1672.

Vous avez grande raison, mon Révérend Père, de dire et de croire que je prends part à ce qui regarde votre Congrégation, car je vous assure que l'on ne peut pas entrer plus que je fais dans tout ce qui la touche, ni désirer davantage ce qui peut contribuer à son affermisement. Ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander m'a surpris. Je n'ai pas besoin de m'expliquer plus expressément. Vous jugez assez quels ont été mes sentiments et mes pensées. Dieu qui permet toutes choses pour sa gloire et pour le bien de ceux qu'il aime, tournera l'événement présent à l'avantage de votre Congrégation, et je suis persuadé, qu'elle tirera de grandes assistances de celui que la divine Providence lui a donnée pour supérieur ⁴⁷⁾. La résistance qu'il y a apportée marque la pureté de son cœur et son désintéressement. Nous ne manquerons point de demander à N. S. qu'il bénisse ses soins et sa sollicitude. Obligez-moi de l'assurer combien je l'honore et à quel point je ressens tout ce qui le concerne. Vous m'avouerez, mon R. Père, que le monde est une étrange chose et que bien-heureux sont ceux,

⁴⁶⁾ Cf. la lettre 4.

⁴⁷⁾ Abel-Louis de Sainte-Marthe, supérieur général le 3 oct. 1672. Mort dans la nuit du 7 au 8 août 1697, après avoir démissionné comme général le 20 juin 1696. Le P. de la Tour lui succéda.

Rancé fait ici allusion à ce qui se passa aux élections: le P. du Breuil fut exclu par M. de Harlay, qui voulait faire élire le P. de Saillant. Mais au deuxième scrutin, de Sainte-Marthe, qui était premier consultant, fut élu. Durant trois jours il refusa d'accepter son élection, et il ne céda que par la crainte de donner lieu à la Cour de nommer d'office à sa place quelqu'un qui ne convînt pas du tout. Sous son généralat l'Oratoire connut bien des troubles. Cf. L. BATTEREL, *o. c.*, t. 4, p. 10 sqq.; H. G. JUDGE, *The Oratory in France under Abel-Louis de Sainte-Marthe (1672-1696)*, London, 1959 (ms.; résumé imprimé dans *The Journal of Ecclesiastical History*, vol. 12, n° 1).

qui n'ont plus d'intérêt dans ce qui s'y passé. Cela ne sera que pour l'autre vie, car pour celle-ci, si l'on n'en est plus pour soi, l'on en est encore pour ses amis, et l'on trouve que l'on [n']est pas tout à fait mort dans les choses qui leur arrivent.

Aidez-moi toujours, mon Révérend Père, et me croyez avec toute l'estime et la cordialité possible, votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Je vous supplie de donner le billet que je vous envoie p[ou]r le R. P. Général.

19.

18 janv. 1673.

Il me suffit, mon Révérend Père, de savoir, que le R. Père Général a reçu ma lettre et qu'il a vu par là les sentiments de mon cœur sur sa personne et sur son élection. Au nom de Dieu qu'il ne se donne point la peine d'y répondre. Qu'il me conserve seulement l'amitié dont il m'a toujours honoré, et qu'il soit persuadé du respect que j'ai pour lui⁴⁸). Nous ne manquerons pas de le recommander à Dieu, et toute la sainte Congrégation à la conduite de laquelle la divine Providence l'a appliqué. Les temps sont fâcheux et difficiles mais la vue de l'éternité qui est très proche, console de tout.

Aimez-moi toujours, mon très cher Père, et me croyez avec toute la sincérité et l'estime possible, votre très humble et très obéissant serviteur.

20.

1 mars 1673.

J'ai reçu, mon Révérend Père, avec toute la reconnaissance possible le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il est très précieux par lui-même, mais vous y avez ajouté une préface si judicieuse, si chrétienne et si édifiante, et vous l'avez enrichi de tant de remarques si pleines de la doctrine et de la piété des saints que l'on y trouve tout ensemble d'une manière très utile des moyens et de prier et de s'instruire. Nous demanderons à Dieu, mon Révérend Père, qu'il vous donne la grâce de faire toujours un aussi s[ain]t usage de votre temps et d'employer, comme vous avez fait jusqu'ici, les talents dont vous lui êtes redevable,

⁴⁸) Cf. la lettre 18.

à sa gloire et à l'édification de son Eglise ⁴⁹). Je suis en N. S. Jésus Christ avec toute l'estime et la sincérité possible, votre très humble et très obéissant serviteur.

21.

Le 5 avril 1673.

Nous avons écrit, mon Révérend Père, à monsieur Faideaux ⁵⁰) par l'adresse que vous nous avez donnée. Nous ne méritons pas qu'il pensât de nous ce qu'il en pense, et nous regardons en cela ses sentiments comme un pur effet de sa charité.

Je ne doute point que Dieu ne bénisse vos occupations et vos travaux et que votre mission n'ait réussi pour sa gloire et pour le salut des peuples ⁵¹). Si vous nous faites l'honneur de nous venir voir à la fin de vos fatigues pour trouver quelque repos dans notre solitude, nous vous y recevrons, mon Rd. Père, avec une extrême

⁴⁹) L'office de Jésus pour le jour et l'octave de sa fête qui se célèbre dans la Congrégation de l'Oratoire de Jésus le 28 janvier où la foi et la piété de l'Eglise envers Jésus Christ Notre Seigneur se trouvent expliquées par l'Ecriture et les Saints Pères. Le tout dressé par... Pierre de Bérulle..., et traduit en français avec des réflexions de piété. Paris, Pralard, 1673. 8°.

La préface a été éditée, depuis, à part sous le titre: *De la piété envers Jésus-Christ, où l'on explique le dessein, l'objet et l'esprit de la feste de Jésus, qui se célèbre le 28 janvier par les prêtres de l'Oratoire de Jésus avec les prières qui se chantent dans leurs églises*. Quesnel parle de cette édition-ci le 21 juillet 1688 dans une lettre à de Héricourt (publ. dans *Recueil de lettres spirituelles sur divers sujets de morale et de piété*, t. 1, Paris, Fr. Barrois, 1721, p. 227-237; le texte publié diffère en plusieurs endroits de l'original [Paris, Bibl. Ste Geneviève, ms. 1489]). J'en ai vu la 3^e éd., Paris, D. Du Puis, 1701, et une éd. anonyme de Lyon, L. Plaignard, 1711. Le P. Ingold l'a rééditée en partie dans la Petite bibliothèque oratorienne (sér. 2, n° 4), en 1887, avec un avis intéressant: Il n'a pas à se justifier de donner cette nouvelle édition, puisqu'en 1673 rien ne faisait prévoir le rôle que Quesnel allait jouer depuis, mais qu'au contraire il avait donné des marques non équivoques de sa soumission aux décisions des papes relatives au Jansénisme. Ingold dit avoir eu sous la main une 8^e éd., de 1751.

⁵⁰) Mathieu Feydeau, 1616-1694. Un des docteurs exclus de la Sorbonne en 1656 à cause du refus de souscrire à la condamnation d'Ant. Arnauld. Après avoir été exilé à Cahors il pouvait se retirer à l'abbaye de Haute-Fontaine. En 1665 M. d'Aleth lui donna la théologale de S. Pol de Fenouilhede. En 1668 Vialart le plaça dans la cure de Vitry-le-François. En 1677 M. de Buzenval lui conféra la théologale de l'Eglise de Beauvais. Cf. [CERVEAU, R.], *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité du XVII^e siècle*, s. l., 1761, p. 283-285.

⁵¹) Il s'agit probablement du voyage qu'il fit avec Neercassel à Sens. Cf. mon *Pasquier Quesnel et les Pays-Bas*, p. 1, 2; L. BATTEREL, o. c., t. 3, pp. 216-218.

consolation, quoique nous soyons beaucoup plus retirés que nous n'avons été jusques ici, et que nous ne voyons presque plus personne. La vôtre aura toujours à notre égard des exceptions particulières. Vous verrez un lieu d'une grande piété en voyant Clairvaux. Ce ne sera pas sans faire beaucoup de réflexions, en comparant les choses présentes à celles qui se sont passées. Je ne crois pas que vous ayez besoin de ma considération en nul lieu, en ayant assez pour votre propre mérite, mais je doute fort, que l'on l'ait en ce lieu-là telle que vous vous l'imaginez. Faites-moi l'honneur de m'aimer et de me croire avec autant d'estime et de sincérité que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Dom Arsène, qui était dans le monde M. Cordon ⁵²⁾ se porte très bien. Sa vue n'a jamais été fort bonne, mais elle n'a ressenti aucune diminution depuis qu'il est ici. Il n'a pas eu un instant d'incommodité depuis qu'il y est, mais ce qui est le principal c'est que l'âme en est fort tranquille et fort contente.

22.

24 juin 1673.

Il ne m'est pas possible, mon Révérend Père, de satisfaire à ce que vous désirez de moi. Le Père Payen ⁵³⁾ n'a été ici que six jours : ses dispositions ne lui ont pas permis d'exécuter le dessein qui l'y avait amené. J'aurais eu bien de la joie, si rien ne s'était opposé à celui que vous aviez de nous venir voir après les travaux de votre mission. C'est une consolation que nous recevrons quand il plaira à N. S. Faites-moi la grâce, mon Révérend Père, de le prier pour nous et de me croire en lui avec autant d'estime et de vérité que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

23.

25 juillet 1673.

Je vous envoie, mon Révérend Père, une lettre du Père Payen ⁵⁴⁾. Il nous est venu retrouver après une absence de deux mois. Mais comme ses dispositions n'étaient pas changées, et que

⁵²⁾ Cf. ad 12, note 35.

⁵³⁾ C'est sans doute le confrère de Quesnel qui en 1671 prêcha l'avent aux P.P. de l'Oratoire, et en 1672 le carême. Cf. *Liste véritable et générale de tous les prédicateurs... en ceste ville et fauxbourgs de Paris*.

⁵⁴⁾ Cf. la lettre 22. Je n'ai pas encore pu retrouver cette lettre à Quesnel.

nous n'avons rien vu en lui qui marquât que Dieu le destinait à l'état de la religion, nous n'avons eu garde de lui conseiller de faire un seul pas pour embrasser une profession à laquelle selon les apparences il n'était point appelé.

Dieu le veut dans une autre vie que dans celle de la solitude. Il vous informe lui-même, à ce qu'il m'a dit, de sa marche au sortir de cette maison. Je me sers de cette occasion pour vous faire ressouvenir de moi, vous demander la continuation de vos prières et la grâce de croire que l'on ne peut être avec plus de vérité que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

24.

29 juillet 1673.

Je vous envoie, mon Révérend Père, une réponse pour le Père Hubert ⁵⁵). Ce que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas pour lui qu'il postule, et qu'il ne pense plus présentement pour cette maison ce qu'il a pensé autrefois, et que je ne crus pas que je devais écouter. Je m'assure que vous aurez reçu la lettre du Père Payen et la mienne toute [sic] ensemble.

Il est rare que des ecclésiastiques soient destinés pour la Trappe. Et je vous avoue qu'à moins de reconnaître en eux le double de la vocation que je désire dans les séculiers, je prendrai difficilement la résolution de les recevoir, et je me souviendrai en de telles rencontres de ces paroles de St. Bernard : Clericum delicatum et laboris inexpertem recipere formidamus.

Pour vous éclaircir de ce que l'on veut savoir sur le sujet des religieux de Cîteaux, je vous dirai que nous leur faisons faire un novitiat, et que nous les trouvons si peu informés des devoirs de leur profession et dans une ignorance si grossière de tout ce qui concerne leur règle, que notre conscience nous oblige de les instruire avec une particulière application. Ils ont cela de commun avec les gens du siècle qu'ils ignorent ce que c'est de [sic] l'état religieux. Mais ce qu'ils ont de plus, c'est qu'ils nous viennent munis de quantité de méchantes maximes et de mauvais principes contraires aux vérités selon lesquelles ils sont obligés de vivre, ce qui ne se détruit qu'avec beaucoup de peine et de soin. Cependant cela se fait avec tant de douceur et de patience que je n'en ai point

⁵⁵) Probablement l'Oratorien qui de 1673 à 1681 prêcha plusieurs avants et carêmes aux Pères de l'Oratoire, à St. Eustache, à St. Louis dans l'île Notre Dame, et au Louvre. Cf. *Liste véritable et générale*.

encore vu qui crussent avoir sujet de se plaindre en cela de notre conduite ⁵⁶). Souvenez-vous bien de moi dans vos prières, mon Révérend Père, et faites-moi l'honneur et la justice de croire que c'est de toute l'étendue de mon cœur que je suis en N. S. votre très humble et très obéissant serviteur.

25.

21 mai 1674.

On ne saurait être plus touché que je le suis, mon Révérend Père, de la mort du pauvre monsieur de Laigues ⁵⁷). C'était un ami solide et effectif, et j'y perds plus que personne, car il avait pour moi une amitié toute particulière. Nous ne manquerons pas de lui rendre les derniers témoignages de celles que nous avons pour lui, en le recommandant à N. S. J. C. avec toute l'application qui sera dans notre pouvoir. *La vie n'est qu'un songe d'un instant*, et l'on n'y pense point assez.

Je vous ai d'extrêmes obligations de la bonté que vous avez eue de vous souvenir de nous dans cette rencontre, comme de toutes celles que vous nous témoignez en tant d'autres. Faites-moi aussi la justice de croire que l'on ne peut pas vous honorer plus que je fais, ni être avec plus d'estime votre très humble et très obéissant serviteur.

26.

19 mars 1675.

Toutes les marques de votre souvenir, mon Révérend Père, me seront toujours très chères et très précieuses, et je n'en reçois jamais que je n'en aie une joie très sensible. On m'a mandé que notre affaire était terminée et que la réforme y avait de l'avantage. Pour le détail je ne le sais point encore, mais dans la vérité je me trouve par la miséricorde de Dieu dans une disposition à me contenter de tout, puisque rien n'échappe à la divine Providence,

⁵⁶) Echo de la lutte que Rancé avait menée et perdue dans l'ordre de Cîteaux pour y faire admettre généralement la stricte observance, et à laquelle il ne renonça pas après le Bref d'Alexandre VII du 19 avril 1666 qui donnait gain de cause aux modérés. Cf. H. BREMOND, *L'abbé tempête. Armand de Rancé, réformateur de la Trappe*, Paris, 1929; DU JEU, *M. de la Trappe. Essai sur la vie de M. de Rancé*, Paris, 1932.

⁵⁷) Geoffroy de Laigues. 1614-1674. Maréchal. Fut pendant la Fronde un des conseillers de la duchesse de Chevreuse. Ami du card. de Retz. *Larousse du XX^e siècle*, t. 4, p. 300.

et qu'elle règle jusqu'aux moindres circonstances des choses qui arrivent. Ce ne serait pas être chrétien, et beaucoup moins religieux de ne pas recevoir toutes sortes d'événements dans une soumission égale, n'y en ayant point qui ne vienne de sa main ⁵⁸).

Obtenez-moi par vos prières la grâce de pratiquer cette grande vérité, et d'en pénétrer mon cœur autant qu'il doit être. Car vous savez, mon très cher Père, qu'il y a grande différence entre nos méditations et nos œuvres. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point je vous honore, ni combien je suis à vous, étant très persuadé que vous n'en doutez point.

P. S.

Assurez, je vous en supplie, le Révérend Père Supérieur de mon très humble service. Je ne sais par quel[le] aventure on lui a adressé la lettre que vous m'avez envoyé[e].

27.

4 juillet 1675.

J'ai reçu avec toute l'estime et la reconnaissance que je dois le *St. Léon* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. L'Eglise, mon Révérend Père, vous a bien de l'obligation de lui avoir donné un ouvrage si excellent et si accompli. Il se peut dire que le grand saint a trouvé par vos soins une beauté, une force, et une autorité toute nouvelle, non seulement à cause que vous lui rendez ce que la négligence des anciens lui avait fait perdre ⁵⁹), mais encore parce

⁵⁸) Echo des délibérations faites à Rome sur la réforme qu'il effectuait dans sa propre abbaye, et dont le règlement fut approuvé par le pape le 23 mai 1678, approbation réitérée le 19 sept. 1705. Cf. les ouvrages cités de H. BREMOND et DU JEU; cf. aussi les lettres 27 et 32.

⁵⁹) Dans son *Sancti Leonis Magni, papae primi, opera omnia...* Lutetiae Parisiorum, Coignard, 1675, 2 vol. in-4°, Quesnel publia 30 lettres inconnues de S. Léon et réclama pour lui le traité *De la vocation des gentils*, les *Capitules sur la grâce et le libre arbitre* et l'*Epître à Démétriadé*. Joseph Antelmy réfuta cette attribution dans son *De veris operibus S.S. P.P. Leonis Magni et Prosperi Aquitani dissertationibus...* Parisiis, Dezallier, 1689, in-4°. Pour lui ces traités étaient l'ouvrage de S. Prosper d'Aquitaine. Pour corroborer sa thèse il essaya de prouver que même dans les lettres et les sermons de S. Léon on peut reconnaître la main de Prosper qui lui aurait servi de « notarius ». Quesnel riposta dans une *Lettre du Père Quesnel à un de ses amis en réponse au Sieur Antelmy*, publiée aux n°s 30 et 31 du *Journal des Savants* de 1689 (et dont l'original se trouve à l'Arsenal ms. 5781, f. 264-268), à laquelle Antelmy répliqua par *Deux lettres de l'auteur des Dissertations sur les ouvrages de S. Léon et de S. Prosper, à M. l'abbé ****, pour servir de réponse aux deux parties de la lettre du

que vous en éclaircisiez toutes les difficultés et en traitiez tous les points et toutes les matières principales avec tant de profondeur, d'érudition et de lumière, que vous faites naître l'envie de le lire à ceux qui n'y auraient pas pensé, et vous le mettez ainsi dans les mains de tout le monde.

Assurément l'exemple de St. Hilaire est quelque chose de consolant pour les saints, mais non pas pour les pécheurs comme moi. Car quoique ma conscience et l'obligation dans laquelle je suis de rendre témoignage à la vérité me contraigne de dire que le traitement que l'on a fait à notre réforme n'est pas juste du côté des hommes, il ne laisse pas de l'être de la part de Dieu, qui n'a pas voulu qu'une œuvre qui devait être conduite par des mains plus pures que les miennes réussît par mon entremise ⁶⁰).

Ce que vous avez remarqué, mon Révérend Père, de Hierôme

P. Quesnel, Paris, 1690, in-4°. L. E. Du Pin, dans sa *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques...* (Dernière éd. rev. et corr., t. 3, p. 2... Mons, Huguetau, 1791, in-4°, p. 120 sqq.) se range nettement du côté de Quesnel à qui il prodigue ses louanges. Les frères Ballerini, dans leur édition de S. Léon qui a servi de base à celle de Migne, avancent pour le *Traité des gentils* une troisième hypothèse en l'attribuant à un Prosper inconnu. Ils en font de même pour les *Capitules*. Pour l'*Epître à Démétriadé* ils trouvent les arguments de Quesnel contre Antelmy très forts, mais ils sont d'avis qu'il n'a pas été heureux dans l'attribution à S. Léon, et ils préfèrent l'attribuer à un auteur inconnu.

Rancé a exprimé un étonnement quelque peu naïf de la conduite d'Antelmy dans une lettre à l'abbé Nicaise, du 13 déc. 1688: « J'admire l'esprit des hommes. Le P. Q. a donné un Saint Léon au public, après un soin, une étude et une application toute particulière, et il se trouve un homme qui prétend qu'il s'est trompé » (Cf. *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, par P. VALÉRY, t. 3, Paris, 1847, p. 264). Notons que la mise à l'Index de l'ouvrage de Quesnel (1676) n'a pas porté atteinte à l'admiration de Rancé. Notons également que l'Assemblée Générale de l'Oratoire de 1675, dans sa 12^e session, exprima sa grande satisfaction des ouvrages de Quesnel sur S. Léon, la morale de l'Evangile et l'Office de Jésus, en l'encourageant pour celui qu'il avait entrepris sur le P. Morin (Montsoul, Actes de la 15^e Ass. Gén...).

⁶⁰) Dans la cinquième des *Dissertations* que Quesnel a ajoutées à son édition il a justifié l'attitude de S. Hilaire dans son conflit avec S. Léon sur la déposition de Céldoine. Cf. sur cette question Desiderius FRANCES, *Paus Leo de Groote en S. Hilarius van Arles*, 's Hertogenbosch, 1948 (*Collectanea Franciscana Neerlandica*, VII, 2). Rancé avait quitté incontinent Rome lorsqu'il s'aperçut qu'il aurait à y surmonter bien des résistances à son projet de réformer tout l'ordre de Cîteaux, comme S. Hilaire était parti précipitamment de la ville sainte après avoir vu que son adversaire Céldoine y était plus écouté que lui (Cf. Henri BREMOND, o. c., p. 55-56).

Savonarole est admirable pour l'état présent de nos affaires ⁶¹⁾. Il pourrait arriver de telles choses et on en pourrait désirer de si contraires à nos devoirs et à ce que nous avons promis à Dieu que l'on se trouverait dans des extrémités, qui ne seraient pas fort dissemblables de celles auxquelles ce saint homme fut réduit. Ce serait un inconvénient fâcheux ; cependant il faut que les pécheurs, quand ils veulent cesser de l'être et qu'ils travaillent à sortir de leur misère, fassent ce que les saints ont fait, et qu'ils les regardent comme les seules et véritables règles de leur conduite. Les hommes ont beau dire qu'ils suivent leurs passions, et condamner comme des actions d'orgueil et d'opiniâtreté leur fermeté et leur zèle, il faut qu'ils soient constants dans leurs voies, et qu'ils agissent selon ce qu'ils sont persuadés que la cause de Dieu et l'édification de la foi demandent de leur fidélité. Je prie Dieu, mon Révérend Père, dont je suis assuré que vous avez eu uniquement en vue le service et la gloire dans le dessein aussi bien que dans l'exécution de ce grand ouvrage, qu'il soit lui-même la récompense de vos travaux. Je ne vous dis point combien je vous honore. Car je m'assure que vous me rendez bien en cela toute la justice que je mérite, et que vous ne doutez point que je ne sois de toute l'étendue de mon cœur votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Quoique notre solitude soit présentement si étroite qu'il se peut dire que nous ne voyons plus personne, il y aura toujours, mon Révérend Père, une exception particulière pour la vôtre. Je vous supplie de le croire. Vous m'obligeriez extrême[me]nt de m'envoyer l'endroit de Hierôme Savonarole.

28.

A la Trappe, le 15 juillet 1675.

Vous avez trop de bonté pour nous, mon Révérend Père, et nous n'avons garde d'en abuser. Nous lirons *l'histoire de Savonarole*, et nous ne manquerons pas après l'avoir lue de vous renvoyer votre livre ⁶²⁾. Je prie Dieu qu'il purifie votre cœur dans tout ce qu'il vous fait entreprendre pour sa gloire et pour le service

⁶¹⁾ Cf. les lettres 28 et 30. Allusion aux persécutions que Savonarole eut à subir à propos de ses projets de réforme de la part des autorités civiles et ecclésiastiques, persécutions qui allaient jusqu'à l'excommunication, la torture et la condamnation à mort.

⁶²⁾ Cf. la lettre 27.

de l'Eglise, car comme vous dites très bien après St. Grégoire, il est malaisé qu'il ne se glisse quelque chose dans les actions et les entreprises les plus saintes qui ne le soit pas tout à fait autant que le mouvement ou le motif par lequel on les a conçues. Je vous demande la continuation de vos prières aussi bien que celle de votre amitié, et je vous supplie de croire que ce sont deux avantages dont personne au monde ne saurait faire plus de cas que moi.

P. S.

Le bon petit Père Denis ⁶³⁾ mourut hier nous remplissant d'édification et de consolation tout ensemble. Quand vous saurez quelque jour les circonstances et la vie qu'il a menée parmi nous dans la maladie et dans la santé, elles vous surprendront et vous aurez peine à les croire.

29.

Ce 5 oct. 1675.

Toutes les marques de l'honneur de votre souvenir nous seront toujours très chères, et je regarde, mon Révérend Père, comme une bénédiction particulière d'être dans la mémoire d'une personne de votre vertu et de votre mérite. Ce m'eût été, je vous avoue, une joie sensible de vous voir dans notre désert avec M. Pinette ⁶⁴⁾. Je l'appelle ainsi avec plus de justice que jamais, car dans la vérité nous n'avons jamais été si solitaires que nous le sommes. Mais Dieu nous a privés pour cette fois de cette consolation-là, et nous la réserve dans un autre temps. Je prends plus de part que je ne puis vous le dire aux bonnes nouvelles que vous me mandez touchant votre Congrégation, et j'en souhaite, je vous supplie de le croire, et la gloire et l'agrandissement dans le service de Dieu plus que personne du monde. Le choix que vous avez fait de vos assistants et de vos visiteurs ne pouvait être meilleur. C'est une grande marque que le St. Esprit a présidé à votre assemblée ⁶⁵⁾. Je prie Dieu qu'il remplisse votre cœur et qu'il le comble de grâces et de bénédictions. Priez pour nous, mon très cher Père, et soyez persuadé que c'est de toute l'étendue de mon cœur et avec toute

⁶³⁾ Cf. la lettre 12.

⁶⁴⁾ Nic. Pinette. Trésorier général des finances du duc d'Orléans. Grand bienfaiteur de l'Oratoire. Fondateur de la maison de l'*Institution* de l'Oratoire, dans la Rue d'Enfer à Paris, J. B. BOSSUET, *Correspondance*, t. 14, p. 445.

⁶⁵⁾ La 15^e Assemblée Générale de l'Oratoire, tenue en sept. 1675. Cf. les actes, à Montsault.

l'estime possible que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

J'ai reçu la lettre de M. l'Evêque d'Aleth ⁶⁶⁾, que vous eûtes la bonté de m'envoyer. Mais pour l'ecclésiastique, il ne nous est pas demeuré. Sa mauvaise santé nous obligea de le congédier.

30.

Ce 30 janv. 1676.

On m'a adressé, mon Révérend Père, il y a déjà quelque temps *trois petits volumes de la Vie de Savonarole*. On ne me mande point d'où ils viennent. Mais je n'ai pas peine à croire que c'est vous qui me l'envoyez. Je vous ai bien de l'obligation de toutes les marques que vous me donnez de vos soins et de votre souvenir. Je vous supplie de vouloir recevoir des mains du frère Meziers ce que le livre vous a coûté ⁶⁷⁾. Ma paresse toute seule est cause que je ne vous en ai pas plus tôt écrit. Je n'ai rien à vous mander de nouveau de ce pays-ci où l'on est, et où l'on vit à son ordinaire, je veux dire d'une manière fort languissante, et fort au dessous de nos obligations, quoique nos volontés soient assez vives. Ce n'est pas un petit inconvénient, comme vous savez, quand les actions et les œuvres ne se rapportent pas aux désirs. Obtenez-nous de Dieu par vos prières la grâce d'en faire davantage, et de lui être plus fidèles que nous ne sommes.

Faites-moi aussi l'honneur de croire, mon Révérend Père, que

⁶⁶⁾ Nicolas Pavillon. Tout en critiquant certains passages du *Rituel* de Pavillon (cf. Quesnel à de Héricourt, 10 juin 1689, dont le *Recueil de lettres spirituelles sur divers sujets de morale*, Paris, 1721, t. 1, pp. 264-270, donne un texte légèrement différent de l'original (Paris, Ste Geneviève, ms. 1488)), Quesnel avait une grande admiration pour lui. Il ramassait plusieurs reliques de lui, dont surtout un N. T., qu'il portait toujours sur lui « du côté de l'épée » (lettre à M. Save, 16 nov. 1700 (B. N., Fonds fr. 19730; copie). Cf. sur ce livre qui a appartenu successivement à Pavillon, Arnould, Quesnel, Fouillou et Nivelles, le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1920, pp. 112-119). Il s'agit ici sans doute de la *Lettre pastorale sur le sujet d'un Bref subreptice qui condamne le Rituel* que Pavillon ne publia pas et que Quesnel a insérée plus tard dans ses *Avis sincères aux catholiques des Provinces-Unies...*, s. 1., 1704, 8°. (Cf. là-dessus Du Vaucel à Quesnel, 11 juin 1695, 15 janv. et 2 juillet 1701; Archives Archevêché de Malines; originaux).

⁶⁷⁾ Jean-François PIC DE LA MIRANDOLE, *Vita R. P. Fr. Hier. Savonarole*, publ. par QUÉTIF, Paris, 1674, 3 vol. Cf. la lettre 27.

l'on ne peut être avec plus de reconnaissance et de sincérité que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

31.

Ce 11 juin 1676.

Je vous suis infiniment obligé, mon Révérend Père, du soin que vous avez eu de nous mander la mort du Père Ség[ue]not⁶⁸). Il était impossible qu'elle ne fût très heureuse, sa vie ayant été aussi chrétienne et aussi sainte qu'elle l'avait été. Il y a longtemps que j'avais part à son amitié, et je vous avoue que, quoiqu'il fût dans un âge duquel on ne pouvait attendre qu'une fin fort prompte, je n'ai pas laissé d'en être sensiblement touché. Nous l'avons recommandé à N. S. et nous continuerons de le faire tant que nous vivrons, ce qui est la seule marque que nous puissions lui donner de l'estime et de la considération particulière que nous avons eu[es] pour lui.

Je n'ajouterai rien à ce billet, mon très cher Père, sinon que je vous demande très instamment la continuation de votre amitié et de vos prières, et la grâce de croire qu'il n'est pas possible d'être plus cordialement que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Mon indisposition m'a empêché de vous répondre plus tôt. Elle n'est pas encore passée, quoiqu'elle diminue. Ma santé ne se rétablira que peu à peu.

⁶⁸) Claude Séguenot. *1596. Etudes de droit avant d'entrer dans l'Oratoire, en 1624. Supérieur des maisons de Dijon, Nancy, Rouen et Saumur. Publia une *Conduite d'oraison pour les âmes qui n'y ont pas facilité*, dont Quesnel donna en 1674 une 4^e éd. augm. En 1638 parut *De la sainte virginité. Discours trad. de St. Augustin avec quelques remarques pour la clarté de la doctrine*. L'ouvrage imprudent suscita un orage. Il fut censuré par la Faculté de théologie, et l'auteur fut emprisonné à la Bastille jusqu'à la mort de Richelieu (Cf. Jean ORCIBAL, *Saint-Cyran et le Jansénisme*, Paris, Ed. du Seuil, 1961, p. 30, 31). Il fit une apologie de sa doctrine, dont Quesnel reçut le manuscrit. Celui-ci renonça au projet de l'éditer, lorsque Néercassel en eut mis l'essentiel dans son *Amor Poenitens* (Cf. Arnauld à Quesnel, 18 oct. 1682 (*Œuvres*, t. 7, p. 159-160)). Dans une *Vie du P. Séguenot* que Quesnel composa, il prétend que l'auteur avait eu ses remarques de la bouche de Condren. Séguenot fit encore une traduction latine des *Grandeurs de Jésus* de Bérulle (Cf. L. BATTEREL, o. c., t. 2, p. 158-193. Amersfoort P. R. 3221 contient une copie de la *Vie du P. Séguenot* dont parle Batterel. Quesnel l'a composée pour le P. Ruffin. Cf. ses lettres à Ruffin du 23 juin et du 21 juillet 1713 qui se trouvent dans la même liasse de manuscrits).

32.

Ce 20 décembre 1676.

Ce m'est une double joie, mon Révérend Père, de recevoir tout ensemble des marques de votre souvenir et des témoignages de celui de mons^r. l'Evêque de Grenoble. On m'avait déjà mandé ce qui s'était passé à Rome sur nos affaires, et j'avais même essayé de prendre quelques mesures pour profiter du temps et des dispositions. Mais j'apprehende bien que l'éloignement des personnes dont nous pouvions espérer de la protection ne nous fasse un préjudice extrême. Car vous jugez bien que nous ne manquerons pas de recommandations contraires, et qu'à moins qu'il y ait quelqu'un dont la présence aussi bien que la considération nous maintienne, il est bien difficile de réussir. Il y a peu de jours que j'écrivis à mons^r. l'Evêque de Grenoble ⁶⁹). Je ne saurais me lasser d'admirer la continuité de ses travaux et la force que Dieu lui donne pour soutenir une vie et une conduite si exemplaire et si apostolique. Conservez-moi, mon très cher Père, l'honneur de votre amitié. Priez N. S. Jésus Christ pour moi et soyez très persuadé, je vous en conjure, que personne au monde n'est avec plus d'estime et de sincérité que moi votre très humble et très obéissant serviteur.

33.

Ce 7 février 1677 (I).

Le Père de Chevigny ⁷⁰) m'écrit sur le sujet d'un jeune homme qui a dessein de se retirer parmi nous, et comme il ne m'a point expliqué si c'est pour être religieux de chœur ou convers, j'ai cru, mon Révérend Père, qu'avant de le laisser venir, il était à propos de vous supplier de nous faire savoir ses intentions, parce que l'état de convers, au cas que ce fût celui-là auquel il se destinât, demande de là force de corps plus grande que non pas la pro-

⁶⁹) Le 25 nov. 1676 Le Camus écrivit à Quesnel qu'il avait appris de Fr. Diroys que Rancé devrait s'adresser au pape, qui avait fort goûté ce que le card. de Retz lui avait représenté en faveur de la réforme de la Trappe (Amersfoort P. R. 1067. Publ. par le P. INGOLD dans *Lettres du cardinal Le Camus...* Paris, 1892, p. 279-280, avec la fausse date du 25 oct. 1676).

⁷⁰) Le P. Nicolas Guyet de Chevigny. *1622. Entré à Paris en 1664, après avoir été capitaine aux gardes. Prêtre en 1667. Missions à la campagne. Accompanya le fils de la duchesse de Longueville sur l'escadre que Louis XIV envoya en 1669 au secours de Candie, assiégée par les Turcs. Travailla ensuite alternativement dans des missions ou comme aumônier dans des campagnes. Elu assistant en 1693 et 1696. † 1698 (Cf. L. BATTEREL, o. c., t. 4, pp. 130 sqq.; Montsoul, Bonnardet, recueil 61; cf. aussi A. LE ROY, o. c., t. 1, p. 174, t. 2, p. 7).

fession du chœur ⁷¹). Il y a bien trois mois que vos Pères qui sont à Aix m'adressèrent un de leur frères pour être convers, qui jusqu'ici nous donne toute sorte de contentement. *J'ai bien de la joie, mon très cher Père, toutes les fois que je trouve quelque occasion de vous faire penser à moi, car je vous conjure de croire que je vous honore de toute l'étendue de mon cœur, et qu'il n'est pas possible d'être avec plus de sentiment et d'estime que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.*

34.

7 février 1677 (II).

Mon Révérend et très cher Père.

Le jeune homme que vous nous avez adressé a fait paraître tant de bonne volonté et tant de résolution, quoique nous lui ayons témoigné quelques jours après qu'il a été arrivé ici que nous étions dans la pensée de le renvoyer, qu'enfin nous avons sujet de croire que Dieu l'appelle. Ainsi, mon très cher Père, nous lui donnerons l'habit et nous le mettrons au novitiat dans l'espérance que Dieu nous fera connaître sa volonté encore plus clairement dans la suite. Nous en aurons tout le soin possible et nous ne l'engagerons à rien inconsidérants [sic !]. Au reste vous nous eussiez fait un très grand plaisir de nous venir voir. Je vous honore et vous estime si particulièrement, mon très cher Père, que vous ne devez point douter que ce ne nous fût une véritable consolation de vous voir dans notre désert, mais pour toujours, c'est une autre affaire, et je ferais grand scrupule de vous retirer d'une Congrégation qui a besoin d'hommes et d'ouvriers, et de priver le public des secours et des assistances que vous lui rendez.

Je ne mérite point l'opinion que vous avez de moi ni ces sentiments si avantageux que vous me témoignez. Pour de l'amitié, j'en prétends et je vous la demande avec toute l'instance dont je suis capable. Surtout, mon très cher Père, souvenez-vous de moi devant N. S. Jésus Ch[rist] comme du plus misérable de tous les hommes, mais comme de celui qui est avec plus de sincérité, mon Révérend et très cher Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

⁷¹) Cf. la lettre 35.

P. S.

Voilà deux lettres de votre postulant, l'une pour vous, et l'autre pour mademoiselle sa mère ⁷²⁾.

35.

Le 18 févr. 1677.

Sur la relation que vous me faites, mon très cher Père, des bonnes dispositions de ce jeune garçon dont le Père de Chevigny m'avait écrit, je n'hésite point à vous dire qu'il peut partir quand il voudra et que nous le recevrons. Je ne doute point qu'il ne sache la manière dont nous vivons, et comme quoi la première de toutes les qualités que nous demandons à nos religieux, soit de chœur, soit convers, est une souveraine docilité ⁷³⁾. Je n'ai point encore reçu le livre que vous me faites l'honneur de m'envoyer ⁷⁴⁾. Je l'attends avec une impatience proportionnée à l'estime que j'ai pour tout ce qui sort de vos mains. Conservez-moi toujours la part que vous m'avez donnée dans votre amitié et soyez persuadé que personne au monde ne vous honore plus que moi.

⁷²⁾ Je n'ai pas retrouvé cette lettre.

⁷³⁾ Cf. la lettre 33.

⁷⁴⁾ *L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ, donnée par le R. P. de Condren... avec quelques éclaircissements et une explication des prières de la Messe...* Paris, J. B. Coignard, 12°. L'ouvrage a été dédié par Quesnel à l'évêque de Grenoble, Et. Le Camus. Il a eu de nombreuses rééditions. En 1849 parut chez Hurault, à Vitry-le-François, une édition dont les deux dernières parties avaient été retranchées comme n'étant qu'« une superfétation hérétique ». En 1858 l'abbé Pin publia de nouveau l'ouvrage complet chez Guyot et Roidot, à Paris. En 1882 l'abbé Ingold le fit entrer dans la Bibliothèque oratorienne dont il constitua le t. 5. Enfin le P. Biron, Bénédictin, le publia en 1901, chez Téqui, à Paris, avec une introduction très élogieuse, et des notes bibliographiques et critiques, qu'il devait au P. Bonnardet, archiviste de l'Oratoire. Le P. Biron y passe en revue les différentes hypothèses sur l'auteur du livre, en s'arrêtant à celle du P. Bonnardet comme à la plus probable: l'ouvrage serait issu de conférences sur l'Épître aux Hébreux, faites par Condren à la maison oratorienne de N. D. des Ardilliers, à Saumur; le P. Bertad en prit des notes et en fournit des copies aux R.R. P.P. de Saint-Pé, Desmares et Quesnel, qui, après avoir médité sur l'ouvrage dans l'intention de le compléter, se sont communiqué leurs notes personnelles, d'où est résulté l'éd. de 1677; il est difficile de dire si la première partie est l'œuvre du P. de Saint-Pé ou du P. Desmares, et qui a fait la rédaction définitive de la deuxième partie; tous s'accordent enfin à attribuer les troisième et quatrième parties à Quesnel.

36. Ce 21 mars 1677.

J'ai reçu, mon Révérend Père, le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ⁷⁵). Il a rempli mon attente. C'est assurément un ouvrage digne d'une piété aussi savante et aussi éclairée que la vôtre. Je vous avoue que l'explication des mystères cachés et contenus dans le sacerdoce de Jésus Christ ne pouvait paraître sous un nom qui lui donnât plus de bénédiction que celui du prélat auquel vous l'avez dédiée, puisqu'il en exprime dans sa personne, dans sa vie et dans toute sa conduite les traits et les caractères d'une manière si excellente et si pleine d'édification, que l'on peut dire que, si Dieu continue de le favoriser de ses grâces, comme il y a tout sujet de l'espérer, il égalera ce que l'Eglise a eu de plus grand et de plus saint dans les siècles passés. Ce n'est pas assez, mon très cher Père, que vous nous ayez découvert des vérités si profondes, si importantes, et si peu connues ; il faut que votre charité aille plus loin, et qu'elle demande à Dieu les dispositions qui nous sont nécessaires pour en faire un s[ain]t usage. Je ne doute point que vous ne nous les accordiez avec joie après tant d'autres marques que vous nous donnez tous les jours de la bonté que vous avez pour nous. Je vous supplie de croire que je la ressens autant que je dois, c'est à dire de la manière du monde la plus vive, et que personne n'est avec plus d'estime et de sincérité que moi, votre très humble et très obéissant serviteur.

37. Ce 27 août 1678.

Vous pouvez croire, mon Révérend Père, que toutes les marques que je reçois de votre souvenir, me donnent une véritable joie, et je m'assure que vous ne doutez point en cela de mes sentiments. Le pauvre Mr. Jarghillen a été, et, je pense, est encore dans un état pitoyable. Il n'y a point d'apparence qu'il me demande mon avis sur la disposition qu'il doit faire du bénéfice qui lui reste. Car me l'ayant demandé touchant le premier, il s'en est défait sans avoir aucun égard à mon sentiment. Vous jugez bien qu'après cela je ne dois pas me mêler davantage de ce qui regarde ce pauvre homme. Pour la nature du bénéfice, je ne la sais point, mais je m'imagine que c'est une chapelle dans l'Eglise de Tours qui n'oblige à rien à ce que l'on prétend.

⁷⁵) Cf. la lettre précédente.

J'ai une consolation sensible de savoir que le P. Quesnel ⁷⁶⁾ réussit dans son emploi, et que M^r de Grenoble en est content. Si je ne mets nulle différence entre les intérêts de M^r de Grenoble et les nôtres, je vous puis assurer que l'on ne saurait être plus touché que je le suis de ce qui regarde le Père Quesnel, et que je le considère toujours comme s'il était encore parmi nous. Nous ne manquerons point, mon Révérend Père, de prier Dieu pour votre Congrégation et de lui demander qu'il la conserve. Elle a été jusqu'à présent si utile à son Eglise qu'il faut espérer qu'il n'en permettra ni la destruction ni l'abaissement ⁷⁷⁾. Je vous puis protester que la part que j'y prends ne saurait être plus grande. Je m'y sens obligé par trop de raisons pour ne lui pas rendre et auprès

⁷⁶⁾ Guillaume Quesnel. Cf. la lettre du 30 déc. 1669. De 1678 à 1684 Guillaume fut supérieur du Séminaire de Grenoble. Au début l'évêque le louait fort, mais après quelques ans il se plaignit de son manque de zèle (Lettres de Le Camus à Quesnel du 20 janv. et du 14 févr. 1678 et du 12 août [1680]; Amersfoort, P. R., 1067; autographes; publ. dans *Lettres du cardinal Le Camus...* par le P. INGOLD, pp. 300-303, 358, 359).

⁷⁷⁾ Allusion aux difficultés suscitées depuis quelques années à l'Oratoire. Quesnel se montra alors très actif. Il adressa des mémoires à quelques évêques pour obtenir leur intervention en faveur de la Congrégation: 28 nov. 1676 à Et. Le Camus (Amersfoort, P. R. 1067; publ. très déficieusement par M^{me} LE ROY, o. c., t. 1, p. 9-10), et déc. 1676 à un évêque [F. Vialart ?] (Ib. P. R. 1193; M^{me} LE ROY, o. c., t. 1, p. 10-11, n'en a publié que les premières lignes). Cette lettre est suivie, dans le manuscrit, d'un *Mémoire pour les P.P. de l'Oratoire*, qui n'en est qu'une reprise, avec omission du début et de la fin et avec quelques additions à l'exposé des faits. Sous cette forme la lettre a été envoyée à d'autres prélats du royaume.

Quesnel conçut également le projet de faire souscrire par un grand nombre de théologiens français et italiens les thèses du P. Archimbaud, censurées par deux Cordeliers, docteurs en Sorbonne. Dans ce but il s'adressa le 6 févr. 1677 à [Le Camus] (Ib. P. R. 1217), qui lui répondit le 15 févr. 1677 (Ib. P. R. 1067; publ. par INGOLD, o. c., p. 288-289), et le 19 févr. 1677 à Magliabechi (Florence, B. N., ms. VIII, 135^e; publ. par VALÉRY, o. c., t. 3, p. 223-231). En 1677 et 1678 il composa des Mémoires pour être présentés l'un à Le Tellier, l'autre au Roi, au sujet des affaires suscitées à l'Oratoire d'Angers en la personne du P. Lamy et du P. Pellaut (cf. L. BATTEREL, o. c., t. 4, p. 438).

L'assemblée générale de sept. 1678 rejeta un formulaire dressé par les P.P. Juannet et Quesnel et en adopta un autre, sous la pression de l'archevêque de Paris. Le 1^{er} oct. 1678 Quesnel envoya un long compte rendu de cette assemblée à F. Vialart (Amersfoort, O. B. C. 588, où il est inséré dans une liasse de lettres adressées à Néercassel, à qui Vialart l'a sans doute envoyé pour le mettre aussi au courant. (La lettre de [fin oct. - début nov.] à Vialart (Ib. P. R. 1184, et publ. partiellement par M^{me} LE ROY, o. c., t. 1, p. 11-12) prouve clairement

de Dieu et auprès des hommes tous les services qui sont en mon pouvoir. Ne doutez point, mon Révérend Père, de mes sentiments, et soyez persuadé que je vous parle en cela avec une entière sincérité, aussi bien que quand je vous assure qu'on ne peut rien ajouter à l'estime avec laquelle je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

38.

Ce 4 janv. 1679.

Nous avons appris avec beaucoup de douleur la mort du pauvre M^r F. et quoique nous n'ayons point douté que notre Seigneur ne l'eût disposé à ce passage et qu'il ne se soit endormi du sommeil des justes, nous n'avons eu garde de manquer de lui rendre tous les devoirs de piété qui ont pu dépendre de nous. Nous y étions déjà particulièrement obligés par l'association qu'il avait avec notre monastère, mais ce que vous nous avez mandé de la charité qu'il avait eue pour nous et des marques qu'il nous en avait données, a été une nouvelle raison de reconnaissance, dont il ne se peut pas que nous n'ayons été vivement touchés.

Vous avez trop bonne opinion de nous, mon Révérend Père, de croire que vous puissiez tirer autant de secours que vous le dites de nos prières et du peu de bien qui se pratique dans ce monastère. Et quoique nous nous rendions en cela une justice exacte, et que nos pensées soient fort différentes des vôtres nous ne laisserons pas de faire ce que vous désirez de nous, et de vous envoyer au premier jour les lettres que vous nous demandez, ne doutant point que vous ne nous accordiez en échange une part entière dans vos prières et dans vos sacrifices, et que nous ne trouvions un grand avantage dans cette sainte négociation⁷⁸). Je prie Dieu, mon Révérend Père, qu'il continue de répandre en vous ses grâces et ses bénédictions, et qu'il vous donne toute la fidélité nécessaire pour faire un saint usage, comme vous l'avez toujours fait, des sentiments qu'il vous inspire. La vie est trop peu de chose, et l'on a trop de raison de la mépriser et de la haïr pour ne pas envisager la mort avec joie.

que c'est à lui que l'exposé des faits a été envoyé.) En janv. 1687 Quesnel envoya un long compte rendu sur les difficultés de l'Oratoire au card. de Noris (Amersfoort, P. R. 1151; copie de la main de Du Vaucel). Cf. pour ces questions encore L. BATTEREL, o. c., t. 3, p. 417 sqq.; t. 4, p. 436 sqq. et p. 552 sqq.

⁷⁸) Cf. la lettre 39.

Ce m'en est une très véritable, mon Révérend Père, d'être assuré, comme je le suis, que vous avez de la bonté pour moi, et que vous me croyez avec une estime et une sincérité parfaite votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Le Père S.⁷⁹⁾ a pris un très bon parti selon moi, car pour vous dire le vrai, je n'en crois point de meilleur en ce monde que celui de la retraite. Celle du bon Père de Nocé⁸⁰⁾ fait peur quand on la considère. Il est seul à l'heure que je vous parle dans le fond d'une grande forêt. Il avait un petit garçon qu'il a congédié. Cependant les jours, à ce qu'il dit, quelque longs qu'ils puissent être, ne lui durent que d'un moment, et toute sa vie est si pleine qu'il n'y a pas un seul instant de vide. La suite toute seule peut en cela justifier sa conduite et faire connaître par quel esprit il a embrassé un état si extraordinaire [?]. Jusques à présent il y jouit d'une paix profonde. Nous ne manquerons pas de prier Dieu pour le Père Bruscoly⁸¹⁾. C'était un homme de Dieu, et qui avait bien de l'amitié pour moi.

39.

[19 janvier 1679.]

Je vous envoie, mon Révérend Père, ce que vous avez désiré de nous⁸²⁾. Nous vous demandons en échange toute la part dans

⁷⁹⁾ C'est sans doute le P. Honoré Simon, qui pendant les 25 ans qu'il était Oratorien, chercha avant tout la solitude et la retraite, toujours rempli du désir de se retirer à la Trappe où, en 1687, il entra en effet (L. BATTEREL, o. c., t. 3, pp. 361-365).

⁸⁰⁾ Henri de Nocey. Après avoir servi comme capitaine au régiment de Bourgogne, il entra dans l'Oratoire en 1673. Dès 1679 il se retira dans une forêt pour y mener une vie d'ermite que plus tard il continuera à mener dans une petite hutte auprès de la Trappe. Lorsque Jacques II fit une tentative pour reconquérir ses états, il reçut de M. de la Trappe la permission de se mettre à la suite du roi catholique. Mais comme sa famille refusa de l'aider à réaliser ce projet, il retourna à sa solitude. *Ib.*, t. 3, pp. 357-361.

⁸¹⁾ François Bruscoly. Entré à l'Oratoire à Lyon en 1655. Prêtre en 1657. Mort à Paris le 9 déc. 1678 (Montsoul, Bonnardet, dossier 24). Il était des amis de Quesnel, comme nous l'apprend une lettre qu'un Oratorien de Clermont, le P. Gilb. Vigier, adressa le 7 sept. 1673 à Quesnel pour le consulter sur des difficultés causées à leur maison par M. de Lentage, directeur du Séminaire (Amersfoort, P. R., 1188; autographe).

⁸²⁾ Il s'agit d'un acte de participation à la communauté spirituelle de la Trappe. On doit y voir une manifestation d'un des principes fondamentaux de

vos prières que vous donnez à ceux qui en ont beaucoup dans votre amitié. C'est une grâce que j'espère que votre charité ne nous refusera pas, non plus que celle de croire que je suis avec une sincérité parfaite votre très humble et très obéissant serviteur.

P. S.

Je vous supplie de ne montrer la chose à personne et de n'en point parler, parce que nos Pères étaient extrêmement réservés à en accorder de semblables, de crainte de se surcharger de devoirs et d'obligations.

la vie cistercienne, qui s'appuie sur la conviction que le service de Dieu n'est pas une affaire purement individuelle, mais qu'il est aussi le fait de la communauté. Cette communauté reçoit, en tant que telle, des grâces de Dieu auxquelles peuvent participer tous ceux qui sont liés à elle.

Il paraît que la tradition en remonte assez haut dans l'histoire cistercienne. Les abbayes sont en principe autonomes. Mais outre les associations juridiques qui existaient entre plusieurs d'entre elles et qui donnaient à un abbé le droit de visitation ou de correction sur les maisons liées à la sienne, il s'établit assez tôt des associations de prières qui unirent entre elles abbayes cisterciennes et bénédictines. Le R. P. Jean de la Croix Bouton (de l'abbaye d'Aiguebelle), dans son cours sur l'histoire de l'Ordre édité sur fiches pour la formation des moniales cisterciennes, signale des listes d'abbayes ainsi associées dès le XIII^e siècle.

Ce réseau de prières et de suffrages s'est étendu à un moment donné aussi à des personnes privées. Aujourd'hui encore ces actes se donnent chez les Cisterciens réformés à ceux qui ont bien mérité de l'ordre en général ou d'une maison en particulier. Voici le texte de l'acte envoyé à Quesnel :

« Nous frère Armand Jean abbé du monastère de la maison-Dieu Notre Dame de la Trappe de l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Séz, au Rév. Père Quesnel prêtre de l'Oratoire de Jésus de la maison de Saint Honoré de Paris salut en notre Seigneur Jésus Christ et heureuse participation de nos suffrages. Encore que par les lois de la charité chrétienne qui n'est pas moins catholique que la foi, nous soyons engagés de lever les mains au ciel et de prier Dieu généralement pour tous les fidèles, nous estimons néanmoins avoir une obligation plus étroite et plus spéciale de rendre ces devoirs aux personnes qui nous sont unies par les liens d'une estime et d'une amitié plus particulière, et principalement lorsqu'elles nous témoignent qu'elles le souhaitent, et qu'elles y ont de la confiance. Or comme nous sommes assurés que vous êtes dans cette disposition à notre égard, et de la dévotion singulière que vous avez pour notre monastère, voulant satisfaire à votre piété et contenter votre désir, nous vous accordons, du consentement de nos frères, ce que vous nous avez demandé, sans que le sentiment que nous avons de notre indignité propre nous en empêche; et nous confiant sur la miséricorde de Dieu tout puissant, et sur les intercessions de la très Sainte Vierge sa mère, et de nos saints Pères Benoît, Bernard, Etienne, Robert, Malachie, Edme, Pierre de Tarentaise: et de nos saintes mères Alette mère de St. Bernard, Hedwige, Gertrude, Lutgarde, Heidegarde, Hoilde, et de

40. Ce 22 août 1679.

Comme je me suis imposé un perpétuel silence sur le sujet duquel vous avez pris la peine de m'écrire, je ne répondrai rien à votre lettre, mon Révérend Père, sinon que je vous suis fort obligé de ce que la diversité de sentiments n'empêche pas que je n'aie toujours quelque part dans votre amitié⁸³). J'espère que vous m'en accorderez la continuation, que vous voudrez bien y joindre le secours de vos prières que je vous demande instamment, aussi bien que la grâce de croire que je suis avec estime et vérité votre très humble et très obéissant serviteur.

tous les autres saints et saintes. Nous vous donnons autant qu'il est en notre pouvoir pendant votre ^{a)} vie et à l'heure de votre ^{a)} mort, une pleine et entière participation de tous les biens spirituels dont il a plu à la divine bonté de nous favoriser jusqu'ici. Savoir du très auguste sacrifice de la sainte Messe, de l'office divin, de la solitude et du silence que nous observons, de nos veilles, de nos jeûnes, de nos prières, de nos lectures, de nos pénitences, de nos abstinences, de nos aumônes, de l'hospitalité que nous exerçons envers ceux que la divine Providence conduit en ce lieu, du travail de nos mains, des actions et des œuvres de piété et d'observance régulière qui se font et se feront parmi nous à l'avenir moyennant la grâce de Dieu. Et nous vous promettons de plus qu'après votre mort, lorsque nous en aurons appris les nouvelles, nous ferons pour vous dans notre chapitre les mêmes absolutions que nous faisons ordinairement pour nos frères, et que vous serez compris dans les Messes et les prières qui s'y ordonnent tous les ans pour les personnes de notre ordre, et pour celles qui ont avec nous une association particulière. Au reste quoique cet engagement se doive passer d'une manière toute gratuite et toute désintéressée, nous ne laissons pas néanmoins sans prétendre rien faire qui contrevienne à cette condition si chrétienne et si sainte, d'espérer de votre charité quelque part à vos prières et à vos sacrifices, et nous vous la demandons avec d'autant plus d'instance que la vue et la connaissance de nos extrêmes besoins nous y obligent. Fait à la Trappe ce dix-huitième janvier mil six cent soixante dix-neuf ».

^{a)} Le manuscrit porte deux fois très distinctement « notre », ce qui doit être une erreur.

⁸³⁾ Quesnel lui avait sans doute écrit sur la signature du formulaire. Dans sa lettre au maréchal de Bellefonds, du 30 nov. 1678, Rancé avait déclaré qu'il avait signé autrefois sans aucune restriction ni réserve, et qu'il n'avait point d'opinion particulière mais qu'il avait toujours suivi celle de St. Thomas. (L'original de cette fameuse lettre, publiée à plusieurs reprises, se trouve à Amersfoort, P. R. 3068.) La lettre provoqua la colère des Jansénistes, qui reprochaient à Rancé qu'en homme politique il abandonnait la vérité à la passion de ses ennemis. Cf. A. ARNAULD, *Œuvres*, t. 2, pp. 122-123.

Cf. les deux recueils cités dans l'introduction, surtout les pages que Quesnel a écrites pour présenter la *Lettre de M. Lenain de Tillemont* et ses « Remarques

41.

11 avril 1680.

Toutes les marques de votre souvenir me sont si chères que je n'en reçois point qu'elles ne me causent une véritable joie. L'ouvrage, mon Révérend Père, que vous avez eu la bonté de m'envoyer est plein de sentiments et de maximes saintes et chrétiennes, et rien n'est plus capable d'apprendre aux hommes une vérité qu'ils ne veulent point savoir, qui est, que c'est la pénitence qui doit leur ouvrir les portes du Royaume de Jésus Christ ⁸⁴⁾ ; le principal est d'en faire un saint usage, et c'est ce que j'espère, si après nous avoir donné des instructions si utiles, si remplies de piété et d'onction vous nous assistez de vos prières. Je vous les demande, mon Révérend Père, avec beaucoup d'instance aussi bien que la continuation de l'honneur de votre amitié et la grâce de croire qu'il n'y a rien qui puisse affaiblir le moins du monde, l'estime et la sincérité parfaite avec laquelle je suis depuis si longtemps, votre très humble et très obéissant serviteur.

42.

22 juillet 1681.

Nous ne manquerons pas, mon Révérend Père, d'offrir nos prières à Dieu pour la personne que vous nous recommandez. Elle vous était trop proche pour ne pas considérer ce que vous désirez de nous comme une obligation particulière. La profession que nous faisons de vous honorer est si grande qu'il est bien mal aisé que nous ne prenions pas beaucoup de part en toutes les choses qui vous touchent. Quoique la perte d'une mère si pieuse et si chrétienne ait dû faire de fortes impressions sur un cœur fait comme le vôtre, vous y avez trouvé sans doute de quoi vous consoler,

sur quelques endroits du projet de lettre de M. l'abbé de la Trappe » qu'il y a ajoutées.

Le texte du formulaire que j'ai publié dans la note de la première lettre et qui fut sans doute donné à signer à ceux qui entraient dans l'abbaye, est conçu en des termes assez sévères et peu susceptibles d'une interprétation évasive.

⁸⁴⁾ *Jésus-Christ penitent ou exercice de piété pour le temps du Carême, et pour une retraite de dix jours. Avec des reflexions sur les sept psaumes de la pénitence, et la Journée chrétienne.* Par un prêtre de l'Oratoire de Jesus. Paris, Lambert Roulland - Bruxelles, Eugene Henry Fricx, 1688. 12°. C'est la plus vieille édition que j'aie pu en trouver. Mais le privilège est du 14 déc. 1679, les approbations du mois de février 1680, et on y trouve la mention que l'ouvrage a été achevé d'imprimer pour la seconde fois le 8 avril 1683. Dans plusieurs lettres de 1680 il est question du livre, qui a provoqué quelque critique.

n'étant pas possible qu'elle n'ait terminé une carrière si heureuse d'une manière pleine de bénédiction ⁸⁵).

J'ai admiré la providence de Dieu dans le détail que vous m'avez fait de votre famille. Je le prie qu'il continue d'en prendre soin et de la conduire dans ses voies. Conservez-moi je vous en conjure l'honneur de votre amitié et croyez que qui que ce soit au monde n'est avec plus de sincérité et d'estime que je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

J. A. G. TANS.

⁸⁵) La mère de Quesnel, Geneviève Bollery, † 9 juillet 1681. Cf. la lettre du 22 juillet 1681 à de Héricourt (Publ. dans *Recueil de lettres spirituelles...*, t. 1, pp. 98-105; le ms., qui n'a été conservé qu'en partie, présente quelques autres leçons: Paris, Bibl. Ste Geneviève, ms. 1488), qui donne aussi les détails sur toute sa famille dont parle Rancé.